



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Les Actes de la Rencontre européenne

L'EUROPE EN MOUVEMENT

Première Rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine

LA DECLARATION DE PARIS

« Pour une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine »



Événement du Programme de la Présidence française de l'Union européenne

Paris, Ministère des Affaires étrangères,
Quai d'Orsay, le 30 septembre 2008



Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Hôtel du Ministre, Salon de l'Horloge

Sommaire

La Déclaration de Paris pour « une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine » page 7

- **Anne MONSEU-DUCARME**, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Rapporteur de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Programme de la Rencontre page 13

Présentation de l'AFE et du programme de la rencontre des Européens en mouvement page 14

- **Jean-Pierre VILLAESCUSA**, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE
- **Alain CATTÀ**, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Intervention de Bernard KOUCHNER,

Ministre des Affaires étrangères et européennes page 19

Présentation des thèmes des tables rondes page 22

- **Anne MONSEU-DUCARME**, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Rapporteur de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Table ronde « Mieux vivre l'Europe de la justice et de l'administration » page 27

- **Alain LAMASSOURE**, ancien Ministre, Député européen, chargé de mission européenne par le Président de la République
- **Gérard DEPREZ**, Ministre d'Etat de Belgique, Président de la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures du Parlement européen

Interventions et propositions des Délégations et Membres de l'AFE : page 35

- Délégation britannique - Nicholas NEWMAN, Trésorier de l'association "Européens dans le monde".
- Sénateur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.
- Délégation britannique - Robert GILLESPIE, Président du British Community Committee à Paris.
- Délégation de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale) et du Conseil de L'Europe – Daniel DUCARME, Ministre d'Etat belge.
- Délégation slovène - Branco ZORN, Membre du Conseil administratif de l'association "Slovènes dans le monde".
- Gérard BOKANOWSKI, Conseiller spécial du Président au Parlement européen.

- Délégation danoise - Hans Jörgen HELMS, DG Honoraire à la Commission européenne, Vice-Président de l'association "Les Européens dans le monde".
- Délégation italienne - Elio CAROZZA, Secrétaire Général du Conseil Général des Italiens à l'Etranger (CGIE).
- Délégation « Confédération des Européens dans le monde » - Enrique BARON CRESPO, Député européen, Ancien Président du Parlement européen.
- Délégation grecque - Paschalis PAPACHRISTOPOULOS, Vice-Président du World Council of Hellenes Abroad.
- Délégation roumaine - Dumitru PREDA, Ministre-Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères.
- Délégation bulgare - Stephan NIKOLOV, Secrétaire Général de l'Agence d'Etat pour les Bulgares de l'étranger.
- Membre AFE - Marie-Claire SPARROW, Membre élu, circonscription de Londres.

Table ronde « Mieux protéger le citoyen européen » page 42

- **Hubert HAENEL**, Président de la délégation de l'Union Européenne du Sénat
- **Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU**, Première vice-présidente du Parlement européen
- **Catherine LALUMIERE**, ancien Ministre, ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, directrice de la Maison de l'Europe.

Interventions et propositions des Délégations et Membres de l'AFE : page 51

- Délégation de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale) et du Conseil de L'Europe – Daniel DUCARME, Ministre d'Etat belge.
- Délégation irlandaise - Pat COX, Président de l'European Movement International, Ancien Président du Parlement européen.
- Délégation italienne - Claudio MICHELONI, Sénateur des Italiens de l'étranger.
- Membre AFE - François LUBRINA, Membre élu, circonscription de Montréal.
- Membre AFE - Martine SHOEPNER, Membre élu, circonscription de Munich.
- Membre AFE - Marie-Françoise de TASSIGNY, Membre élu, circonscription de Genève.
- Andrew ROBINSON, Consul honoraire.
- Sénateur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.
- Délégation portugaise - Paulo MARQUES, Membre élu de l'Assemblée des Portugais de l'Etranger et Président de l'Association CIVICA.
- Délégation belge-Etienne KNOOPS, Administrateur de l'Union Francophone des Belges à l'Etranger (UFBE), Ancien Ministre.
- Délégation italienne - Silvana MANGIONE, Vice-Secrétaire Générale du CGIE.
- Membre AFE - Jean-Louis MAINGUY, Membre élu, circonscription de Beyrouth.

Intervention « Pour Une Europe sociale » de Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité page 56

Allocution de clôture page 64

- **Jean-Pierre VILLAESCUSA**, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Clôture des travaux page 65

- **Jacques BARROT**, Commissaire européen français, Vice-président de la Commission européenne, responsable pour les compétences Justice, Liberté et Sécurité

Liste des Participants page 70



La Déclaration de Paris

Déclaration commune et engagement pour « une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



assemblee-afe.fr

L'EUROPE EN MOUVEMENT

PREMIERE RENCONTRE DES EUROPEENS ETABLIS HORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE

Paris, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, le 30 septembre 2008

DECLARATION DE PARIS

**« Pour une Politique européenne des Européens établis
hors de leur pays d'origine »**



Présentée par Anne MONSEU-DUCARME, Rapporteur général

Les Délégations participantes à la Première Rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine réunis à Paris le 30 septembre 2008 à l'initiative de l'Assemblée des Français de l'Etranger dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne :

- Considérant l'importance croissante du nombre d'Européens s'établissant hors de leur pays d'origine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne ;
- Considérant essentiel que l'Union européenne prenne pleinement conscience de la nécessité de développer une politique spécifique à l'égard des Européens faisant le choix de l'expatriation ;
- Considérant que les Européens établis hors de leur pays d'origine participent à un meilleur échange économique, social, culturel et des savoirs en Europe et dans le reste du monde ;
- Considérant que tout citoyen européen établi hors de l'Union européenne est le porteur d'un message proprement européen pour la défense des valeurs européennes (Droits de l'Homme et du citoyen, Droits de la Femme et de l'Enfant, Protection de l'Environnement, combat contre la famine dans le monde,...)
- Considérant indispensable de valoriser la citoyenneté européenne ;
- Considérant que les politiques européennes doivent concerner l'ensemble des citoyens européens expatriés, qu'ils soient dans l'Union européenne ou dans les pays tiers ;
- Considérant que la ratification du Traité de Lisbonne est importante pour poursuivre le processus d'intégration européenne de la citoyenneté ;
- Considérant que l'adoption de la Charte des Droits Fondamentaux serait un progrès considérable pour la reconnaissance mutuelle des droits et devoirs pour les citoyens établis en dehors de leur pays d'origine ;
- **Estiment qu'il est urgent de placer cette préoccupation au premier rang des politiques de l'Union européenne ;**
- **Souhaitent que les institutions européennes et nationales retiennent cette priorité dans la programmation de leurs activités, en collaboration avec les représentants officiels des expatriés et les organisations non gouvernementales représentatives ;**
- **Jugent opportun de doter les Etats membres de l'Union d'un système de représentation démocratique de leurs expatriés afin de tenir chaque année une Rencontre de ces représentants pour évaluer la politique en faveur des Européens établis hors de leur pays d'origine ;**

- Croient que le développement de cette politique spécifique doit impérativement insérer un volet particulier concernant les pays européens frontaliers de l'Union, et particulièrement ceux faisant partie du Conseil de l'Europe et de l'Union Pour la Méditerranée, afin de conclure des accords spécifiques relatifs à l'ensemble des expatriés et aux binationaux ;
- Demandent la réalisation d'un « LIVRE BLANC POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE DES CITOYENS EUROPEENS ETABLIS HORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE » afin que le Conseil européen et la Commission européenne installée après les élections européennes de juin 2009 retiennent à leur programme les « Objectifs 2009-2014 pour la politique européenne des citoyens européens établis en dehors de leur pays d'origine », déterminant, entre autres, les moyens financiers qui permettront la mise en œuvre de cette politique européenne ;
- Recommandent l'attention de la Présidence française de l'Union européenne, des institutions de l'Union - du Conseil, de la Commission, du Parlement européen, du Comité des Régions, du Comité Economique et Social -, des institutions du Conseil de l'Europe et de l'UEO, du Secrétariat de l'Union Pour la Méditerranée, sur les points suivants :

1. Une Justice universelle pour tous les Européens

L'espace européen de Justice, Liberté et Sécurité doit impérativement devenir une réalité pour l'ensemble des Européens. C'est essentiel pour les Européens établis hors de leur pays d'origine. Tous les citoyens européens ont droit à un traitement égal au regard des lois et des institutions judiciaires de tous les Etats membres.

Le programme européen pour une « Justice civile » 2007-2013 est une opportunité pour améliorer les conditions du citoyen européen expatrié et garantir un choix juridiquement incontestable et un accès simplifié aux juridictions compétentes.

Le chantier du droit de la famille est prioritaire (conflits de lois quant aux divorces binationaux, successions transnationales,...)

Une évaluation des conditions d'accès à la Justice pour l'expatrié européen doit être réalisée dans le cadre d'une action spécifique du Programme « Justice civile » 2007-2013 dédié aux expatriés européens.

2. Un Réseau diplomatique et consulaire européen

Une présence diplomatique et consulaire européenne dense et harmonisée est essentielle à la sécurité et à la simplification de la vie des européens expatriés.

Les rationalisations en cours à l'initiative de certains Etats membres de l'Union doivent s'intégrer dans une programmation européenne permettant aux ressortissants de l'Union de sauvegarder un accès entier et complet au réseau consulaire européen partout dans le monde.

3. Un « Référent européen » dans les services publics nationaux

Le programme d'action européen de simplification administrative doit retenir des mesures de simplification des procédures administratives pour l'expatrié européen hors de son pays d'origine afin de favoriser la libre circulation des personnes et mettre fin aux protectionnismes.

L'Union européenne doit déterminer le statut juridique et la formation d'un fonctionnaire ayant la fonction de référent européen. « Guichet administratif européen personnalisé » au sein des administrations nationales, régionales et/ou locales, le référent européen devrait bénéficier d'une actualisation de sa mission dans le cadre d'un « Erasmus Fonction Publique », notamment et à titre expérimental dans les régions frontalières de l'Union.

4. Un Portail internet « expateurope.eu ».

L'Union européenne doit se doter d'un outil internet pour ses expatriés.

Ce service « carrefour » interactif d'écoute, d'assistance administrative et d'urgence devrait répondre aux préoccupations de l'expatrié européen.

L'Union européenne devrait créer ce portail internet spécialement orienté vers les expatriés européens en lien avec le système « SOLVIT » et les réseaux nationaux.

5. Une Force européenne civile et militaire d'intervention rapide.

Suivant le vœu de 78% des Européens souhaitant la création d'une force européenne de protection civile (Eurobaromètre), l'Union européenne doit impérativement mettre en œuvre une force de protection intérieure et extérieure des expatriés européens dans les cas de catastrophes naturelles ou de conflits civils ou militaires.

L'intégration de cette politique permettra une efficacité immédiate et la cohérence des interventions sous pavillon européen en permettant comme proposé par l'UEO : *« d'élaborer une stratégie européenne de veille ayant la capacité d'intervention civile et militaire pour protéger, sauvegarder et si nécessaire évacuer les citoyens européens en danger, dans l'Union européenne et en dehors, cette force d'intervention pouvant être utilisée en cas de nécessité humanitaire au profit de toute population extérieure à l'Union européenne ».*

Le principe de la création de cette force devrait être décidé dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne afin d'être mise en place dans le cadre des nouvelles missions du Haut Représentant de l'Union pour la Sécurité et du Secrétariat de politique extérieure de l'Union.

L'inscription consulaire généralisée des expatriés est une condition utile au succès des interventions d'une capacité de réaction européenne.

6. Un accès harmonisé aux soins de santé pour tous les Européens.

Conformément au Livre blanc de la Commission européenne de 2007 « Ensemble pour la santé : une approche stratégique pour l'UE 2008-2013 », il est impératif que l'Union européenne adopte une protection sociale unifiée et la couverture d'un régime commun aux soins de santé pour l'expatrié européen, y compris ceux établis hors de l'Union.

Il est indispensable d'harmoniser les droits à la santé et aux traitements médicaux et pharmaceutiques pour les Européens résidant dans un autre pays européen, et d'adopter définitivement le Règlement n°883/2004 sur la coordination des régimes de sécurité sociale.

7. Un enseignement européen à dimension universelle.

L'ouverture aux cultures et aux enseignements par l'Union européenne aux autres continents est la garantie d'une richesse culturelle et économique réelle.

A l'heure de l'échange instantané et mondialisé, l'Union européenne doit renforcer ses programmes d'enseignements internationaux.

L'Union européenne devrait renforcer ses programmes en s'ouvrant aux autres cultures et enseignements par le développement du Programme Erasmus aux étudiants européens établis hors de l'Union européenne, en lien avec les instituts d'enseignement supérieurs et universitaires des pays tiers.

8. Une reconnaissance européenne à la retraite individuelle.

A l'heure de l'intense mobilité professionnelle et du vieillissement de la population européenne, il convient d'agir concrètement pour l'acquisition et la préservation automatique de la pension complémentaire pour les Européens ayant travaillé dans un pays européen autre que celui dont ils sont originaires. Aucun citoyen de l'UE résidant à l'étranger ne doit être privé de ses droits à une indemnité de retraite acquis dans un ou plusieurs États membres.

L'espace social européen implique qu'une directive en ce sens soit adoptée.

9. Le droit de vote aux élections nationales et européennes.

Les expatriés européens gardent une attache forte avec leur pays d'origine et les politiques de l'Union déterminent de plus en plus leur vie dans leur pays d'accueil. Un lien de citoyenneté doit être garanti. Aucun citoyen de l'Union ne doit être privé de son droit de vote aux élections nationales de son pays en raison de son lieu de résidence. Tous les moyens doivent être donnés, tel le vote par correspondance par voie postale ou électronique, afin de garantir l'exercice de ce droit fondamental.

Pour l'élection du Parlement européen, à défaut de l'élection de députés européens représentant les Européens établis dans les pays tiers, ce lien passe par l'octroi du droit de vote dans leur pays d'origine aux Européens établis dans les pays tiers.

Dans ce contexte, il serait utile que tous les Etats membres de l'Union autorisent leurs ressortissants à acquérir une autre nationalité sans pour autant perdre leur nationalité d'origine.

10. La reconnaissance politique des Européens établis hors de leur pays d'origine dans les institutions européennes.

Effet de l'espace ouvert que constituent l'Union européenne et la mondialisation, la mobilité des Européens va s'intensifier.

Les Européens établis hors de leur pays d'origine doivent obtenir, outre la création de structures nationales de représentation des résidents à l'étranger dans chaque Etat membre, une reconnaissance politique dans les institutions européennes.

Les institutions européennes doivent marquer ce phénomène dans leurs structures :

- Un Commissaire devrait avoir cette problématique dans ses compétences et être chargé de la gestion et de l'actualisation d'un guichet unique - expateurope - accessible à l'ensemble des Européens ;
- Une Agence européenne des Expatriés devrait être créée afin d'assurer l'examen, le suivi et le monitoring de la politique européenne des citoyens européens établis en dehors de leur pays d'origine ;
- Le Parlement européen, le Comité des Régions, le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire de l'Euro-Med devraient se doter d'une commission parlementaire ad hoc ;
- Le Comité Economique et Social de l'Union devrait comprendre des représentants dûment mandatés des expatriés ;
- Un Conseil Consultatif des Européens Expatriés, émanation des représentants nationaux des Européens établis en dehors de leur pays d'origine, devrait être installé auprès des institutions européennes ;
- Les organisations non gouvernementales représentatives devraient être reconnues par les institutions européennes.
- Une « Rencontre des Européens en Mouvement » dans le cadre du programme officiel de la Présidence européenne en exercice devrait être organisée au moins annuellement, outre la création d'un comité de suivi.

Anne MONSEU-DUCARME
Rapporteur général

Adopté à Paris le 30 septembre 2008.

Programme de la Rencontre

9h00 – Enregistrement des Délégations et des participants.

9h30 – Accueil par Jean-Pierre Villaescusa, Membre élu de l'AFE, Président de la Commission UE de l'AFE et **Alain Catta**, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.

9h45 – Discours d'ouverture par Bernard Kouchner, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes.

10h00 – Présentation des thèmes des Tables rondes par Anne Monseu-Ducarme, Membre élu de l'AFE, Rapporteur de la Commission UE de l'AFE.

Modérateur de la rencontre : Hélène Da Costa, journaliste à Radio France Internationale (RFI)

10h15 – Table ronde

«MIEUX VIVRE L'EUROPE DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION»

Intervenants :

- **Gérard Deprez**, Ministre d'Etat belge, Député européen et Président de la Commission du Parlement européen Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures
- **Alain Lamassoure**, Ancien Ministre, Député européen, chargé de mission européenne par le Président de la République française

14h – Table ronde

« MIEUX PROTEGER LE CITOYEN EUROPEEN »

Intervenants :

- **Rodi Kratsa-Tsagaropoulou**, Première Vice-présidente du Parlement européen
- **Hubert Haenel**, Président de la Délégation UE du Sénat français
- **Catherine Lalumière**, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Directrice de la Maison de l'Europe

16h – Intervention de Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

16h30 – Déclaration commune pour « Une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine » - La Déclaration de Paris

Anne Monseu-Ducarme, Membre élu de l'AFE, Rapporteur de la Commission UE de l'AFE

Allocution de Clôture

Jean-Pierre Villaescusa, Membre élu de l'AFE, Président de la Commission UE de l'AFE

17h – Discours de clôture

Jacques Barrot, Commissaire français, Vice-président de la Commission européenne, responsable pour les compétences Justice, Liberté et Sécurité

Présentation de l'AFE et du programme de la Rencontre des Européens en Mouvement



Accueil de Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger, président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Mmes et MM. les Ministres, Mmes et MM. les Ambassadeurs, Mmes et MM. les Sénateurs, Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM. les Représentants., c'est avec une grande joie, et une certaine fierté, que l'Assemblée des Français de l'Etranger, organisatrice de cette manifestation, et sa Commission Europe, au nom desquelles je prends la parole, ont l'honneur de vous accueillir ici, au Quai d'Orsay, dans les murs de l'Hôtel du Ministre, si près de ce salon de l'Horloge lié au 9 Mai 1950, à Robert Schumann, et à Jean Monet. Mais c'est évidemment la France, à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, du Conseil Européen, et le Ministère des Affaires Etrangères, auxquels qui nous devons d'être ici et qui sont véritablement nos hôtes d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier très vivement le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes, Bernard Kouchner, Jean-Pierre Jouillet, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, le Secrétariat Général de l'Assemblée des Français de l'Etranger, ainsi que le Secrétariat pour la Présidence française, qui par leur aide nous ont permis de réaliser ce projet qui nous tenait tant à cœur, rassembler un maximum des 26 autres Etats membres de l'Union Européenne, et je pense que le résultat est probant. Je remercie donc tous ceux qui ont cru en ce projet et qui l'ont rendu possible.

M. Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, nous parlera de thèmes qui lui sont chers, de l'Europe sociale, nous l'espérons, et de problèmes transfrontaliers également. De ce fait, le projet de déclaration commune vous sera présenté par

le rapporteur Anne Monseu-Ducarme. Cette déclaration qui sera discutée, sera remise ensuite à Monsieur Jacques Barrot cet après-midi avant son allocution finale.

L'AFE

J'aimerais dans un premier temps vous présenter ce qu'est l'Assemblée des Français de l'Etranger. C'est une assemblée qui regroupe 153 élus, élus au suffrage universel. Nos électeurs sont nos concitoyens qui sont inscrits dans les multiples consulats français répartis sur les deux hémisphères. L'Assemblée des Français de l'Etranger a été créée par une loi du 9 août 2004, mais elle succédait au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, qui lui datait de 1948, et qui a soixante ans cette année. Elle représente donc plus de deux millions de Français établis hors de France. Son but est de permettre à ceux-ci, malgré l'éloignement, de participer à la vie nationale, et de faire entendre leurs voix. Les Conseillers de l'Assemblée les représentent auprès des autorités, des instances officielles, et défendent leurs intérêts. Je ne fais ici que reprendre les textes officiels. Cinquante-deux circonscriptions, 153 Conseillers élus pour six ans, auxquels s'ajoutent quelques personnalités désignées, et enfin, les 12 Sénateurs représentant les Français établis hors de France, Sénateurs élus par les seuls 153 Conseillers de l'Assemblée et qui forment donc notre bras législatif. La Présidence est assurée par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères. Nos travaux se déroulent au sein de cinq commissions permanentes, comme elles existent au Sénat, et comme elles existent à l'Assemblée Nationale, je citerai rapidement, affaires culturelles, enseignement, affaires sociales, finances, affaires économiques, lois et règlement, et enfin, la toute dernière née, celle de l'Union Européenne que j'ai l'honneur de présider.

La Commission Europe, comme je préfère la dénommer, a tenté depuis cinq ans déjà de faire beaucoup de pédagogie, d'essayer de mieux comprendre pourquoi, parfois, l'Europe ne fonctionne pas comme elle devrait, et de rechercher ce qui pourrait être amélioré. Non pas simplement pour nos concitoyens Français, mais pour tous les Européens. L'Europe est un tout, je ne vous l'apprends pas. D'où cette idée de cette Europe en mouvement, un projet longuement mûri.

Le choix de la Rencontre des Européens en mouvement

Pourquoi ce projet ? Il ne vous a pas échappé que l'Europe au quotidien est souvent mal vécue, mal perçue, mal comprise. Et ce pourquoi ? Parce que le sentiment, selon moi, de citoyenneté européenne fait défaut. Parce que cette Europe qui devait simplifier tout, est vécue comme un facteur de complexité dans la vie de tous les jours, dans la vie au quotidien, parce que nos concitoyens ne savent pas toujours ce qui se passerait, ce qui ce serait passé, si l'Union Européenne n'avait existé depuis des décennies, s'il n'y avait eu ni politique agricole commune, s'il n'y avait eu ni Euro, et c'est certainement là où le bât blesse, le manque de communication. Nous qui vivons l'Europe de l'extérieur, nous, expatriés, certes en Europe, mais résidents hors de notre Etat d'origine, ou parfois même résidents hors Union, nous avons défendu en son temps le projet constitutionnel, parce que nous savions ce qu'être Européen signifie. L'Europe se vend toujours mal. On l'a souvent dit, car elle est montrée comme source de beaucoup de maux, « c'est la faute de l'Europe, et que si l'on avait les mains libres, tout irait beaucoup mieux ». Tout irait beaucoup mieux effectivement si l'on expliquait clairement ce que nous apporte l'Europe, si les municipalités affichaient haut et clair l'importance des fonds européens, les apports européens qui aident à de nombreuses réalisations urbaines, et ceci n'est qu'un exemple. Et cela irait encore beaucoup mieux si les Etats se donnaient le moyen de simplifier la vie du demi-milliard, presque, d'Européens.

Il y a des actions qui pourraient faire mieux vivre l'Europe, celle des démarches administratives par exemple, nous en parlerons, et qui pourraient lui donner le sentiment

d'être mieux protégé. Nous allons donc ainsi entrer dans le vif du sujet. C'est de concret, de possible, de réaliste, de pragmatisme, sur lesquels nous devrions pouvoir échanger et dialoguer aujourd'hui. Nous n'avons pas la prétention de résoudre les grands problèmes existentiels et institutionnels de l'Europe, mais celle de mettre à jour ce qui dérange le plus, ce qui agace et rend eurosceptiques nos concitoyens, alors que des solutions pourraient être apportées avec un peu de bonne volonté.

Cette première journée, sous cette forme, devrait, je l'espère, je le souhaite, être poursuivie en d'autres lieux. Son but est de rassembler des idées et quelques heures bien sûr n'y suffiront pas. Nous comptons donc sur vous tous pour que ce premier élan ne soit pas le dernier, et que cette rencontre vive encore l'année prochaine, et dans d'autres années. Cela est impératif, car sinon ce ne sera qu'une réunion de plus, et ce n'est pas véritablement ce que nous désirons. Essayons donc ensemble de renouveler ce type d'approche et de persévérer dans notre ambition.

Je terminerai en rêvant une nouvelle Europe citoyenne, où chacun d'entre nous se définirait comme un citoyen européen d'origine italienne, d'origine finlandaise, d'origine autrichienne, polonaise. Je ne vais pas citer l'ensemble des 27 pays qui, un certain jour de 9 mai, c'est un rêve, se réveilleraient insouciant et heureux comme chaque jour de congé, un jour de 9 mai qui serait un jour de fête nationale de l'Europe dans les 27 états, comme il existe un 14 juillet en France, un 25 mars en Grèce, un 29 août en Slovaquie, et un 1^{er} octobre à Chypre. Il n'est donc pas interdit de rêver. Je vous remercie.



Intervention de Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci M. le Président. Mmes et MM. les Ministres, Mmes et MM. les Ambassadeurs, Mmes et MM. les Sénateurs, Mmes et MM. les Conseillers auprès de l'Assemblée des Français de

l'Etranger, et chers amis venus d'horizons si divers. En effet, nous avons estimé que ces Européens qui vivent à l'étranger, en Europe, ou ailleurs dans le monde, ont aussi besoin d'une Europe qui soit proche d'eux, qui réponde à leurs attentes, et qui leur apporte sa protection lorsque cela est nécessaire.

Les membres de la Commission de l'Union Européenne, de l'Assemblée des Français à l'Etranger, ont proposé de vous réunir il y a près d'un an. Cette initiative s'est tout naturellement inscrite dans notre ambition d'une présidence réussie de l'Union Européenne qui soit proche des citoyens. Chacun le sait, les référendums successifs sur le traité constitutionnel, puis le traité de Lisbonne, ont manifesté les fortes inquiétudes des citoyens européens quant à l'apport de l'Europe dans leur vie quotidienne. Ces inquiétudes, nous devons y répondre, et c'est à cet effort que nous vous invitons de contribuer aujourd'hui.

Comment vivent vraiment ces Européens de l'étranger ? Comment l'Europe les traite-t-elle ? Comment leur situation particulière est-elle prise en compte ? Nous avons besoin de mieux connaître ces Européens expatriés et de réfléchir ensemble sur leurs besoins et leurs demandes. Nous attendons beaucoup de vos travaux. Notre réflexion alimentera un large débat sur la question de l'expatriation des Européens, et vous pouvez être assurés que la présidence française de l'Union Européenne, jusqu'à son terme, accordera une attention toute particulière à votre analyse de la situation, ainsi qu'aux orientations pratiques proposées. Nos pays sont devenus chaque jour plus proche les uns des autres grâce aux progrès de l'intégration européenne, grâce également à ceux de la liberté de circulation reconnue à tous nos concitoyens. Mais nos pays continuent trop souvent, fut-ce à leur insu, de traiter les citoyens européens comme s'ils étaient encore des étrangers. La voix de ces Européens expatriés doit être entendue. Au niveau national déjà, la France s'est engagée dans un renforcement de la représentation politique des Français de l'étranger afin que leur préoccupation soit relayée avec plus de force sur la scène politique nationale. Le parlement français a pris acte de cette nécessité en adoptant, en juillet de cette année, une réforme de notre constitution pour permettre aux Français de l'étranger d'élire des députés à l'Assemblée Nationale.

En tant que représentant des Européens établis hors de leur pays d'origine, vous constituez par excellence un relais des préoccupations spécifiques de ces citoyens qui s'expatrient en Europe et ailleurs. Depuis le 1^{er} juillet, la Présidence Française de l'Union Européenne élabore avec ses partenaires, des solutions qui répondent aux attentes quotidiennes de nos concitoyens. Les Européens établis hors de leur pays d'origine, n'ont pas été oubliés dans le programme de la présidence française. Des initiatives ont d'ores et déjà été prises qui, nous en sommes convaincus, contribueront à améliorer l'existence de ces citoyens mobiles.

Vos travaux s'orienteront aujourd'hui autour de deux thèmes. Tout d'abord : « Mieux protéger le citoyen européen ». Sujet qui occupera vos débats de ce matin. Il s'agit là de l'une des priorités de la Présidence française. La protection consulaire des citoyens dans les Etats tiers, est au cœur de nos préoccupations. Les ressortissants de nos Etats peuvent demander assistance à un Consulat d'un autre Etat membre quand leur Etat n'y est pas représenté. Nous travaillons à l'inscription de ce principe dans les passeports de tous les citoyens européens, afin qu'il ne leur soit plus possible de l'ignorer.

Nous nous sommes donnés pour objectif de renforcer également les capacités de prévention, et de réaction de l'Union Européenne en cas de crise. Ces efforts portent notamment sur la protection civile. Nous cherchons également à développer l'assistance mutuelle entre Etats membres, sur la base du principe de mise à disposition volontaire de moyens matériels et

humains de protection civile. Le concept d'Etat pilote a été lancé il y a plus d'un an. Les procédures de concertation entre Etats membres en cas de crise, sont aujourd'hui mieux définies. Ainsi, et pour ne donner que cet exemple, la France, lors des événements de février dernier au Tchad, a pu organiser au bénéfice de l'ensemble des ressortissants européens, une opération d'envergure de protection et d'évacuation. D'une façon générale, le concept d'Etat pilote prévoit qu'un Etat membre assure, avec l'accord de ses partenaires, la protection de l'ensemble des citoyens européens en cas de crise dans un Etat tiers, et nous travaillons à le préciser avec nos partenaires Européens.

Le second thème de vos travaux s'intitule « Mieux vivre l'Europe de la justice et de l'administration ». Là encore, les défis sont à la mesure de la mobilité croissante des citoyens européens. De nombreux Européens choisissent de vivre, de travailler, voire de se retirer dans un autre Etat membre que le leur. Leurs contacts avec les administrations du pays hôte, ne sont pas toujours à la hauteur des espérances que cinquante années d'intégration ont suscitées. Ainsi, les Européens mobiles peuvent bénéficier dans leur vie quotidienne d'avancées concrètes et très utiles en matière sociale. La Présidence française, pour ne vous donner que cet exemple, est en train de parachever la rénovation des modalités de coordination des systèmes de sécurité sociale. Ce texte révisé doit notamment permettre de faciliter les remboursements de prestations sociales entre Etats membres. Ces considérations peuvent paraître techniques, mais elles sont des incidences évidentes sur le modèle social européen qui doit simplifier la mobilité des travailleurs et de leur famille en Europe.

C'est également dans cet esprit que nous conduisons actuellement les premières négociations autour de la proposition de directives relatives à la mobilité et aux droits des patients dans l'Union Européenne. Il s'agit là d'une pièce importante de l'Europe de la santé. Il est nécessaire de démontrer que l'Europe peut aussi simplifier les choses et être mieux comprise par les citoyens. La coopération judiciaire, après les affaires sociales et la justice, je prendrais ce troisième volet, ne recouvre pas que le domaine pénal, elle touche à de très nombreux aspects de la vie des Européens, tel le droit de la famille. C'est l'enjeu, par exemple, de la proposition de règlement sur les obligations alimentaires qui doit permettre le recouvrement entre Etats membres, des pensions alimentaires. La Présidence française met à cet égard tout en œuvre pour arriver à un accord sur ce texte, et si possible, d'ici à la fin du mois de décembre.

Mesdames et Messieurs, mes chers amis, je vous remercie de nous accompagner dans cette réflexion, elle est vôtre, vous devez et vous pouvez vous l'approprier. Je souhaite plein succès à cette réunion des représentants des Européens expatriés.

**Intervention de Monsieur Bernard Kouchner,
Ministre des Affaires étrangères et Européennes**



Mmes et MM. les Ministres, Mmes et MM. les Ambassadeurs, Mmes et MM. les Sénateurs, Mmes et MM. les Conseillers, Mesdames, Messieurs les Représentants, je suis heureux de cette réunion, c'est une très belle idée à laquelle bon nombre d'entre vous pensaient. Le titre lui-même « Les Européens en mouvement » est très réjouissant. Mais les problèmes que vous allez soulever, les millions et les millions d'Européens qui sont expatriés, se posent déjà d'un pays à l'autre des vingt-sept pays de l'Union Européenne. N'oublions pas que certains sont déjà très éloignés par rapport à leur protection sociale, ou par rapport à l'absence de protection sociale, ou par rapport à leur famille, ou par rapport aux problèmes qu'ils rencontrent à l'intérieur des vingt-sept. Tout cela n'est pas encore harmonisé. Mais il y a dans cette Europe en mouvement toute une dynamique, tout un réseau de qualité, de dévouement et d'avenir, qui est tout à fait indispensable. Plus qu'indispensable, c'est l'Europe même qui se trouverait amputée d'une grande part de son énergie si les expatriés, les aventuriers, n'étaient pas là. Car politiquement l'Europe ne peut s'imposer, indépendamment des idées très neuves qu'elle impose petit à petit au monde, ou que le monde jalouse et n'a pas encore la possibilité de mettre en pratique, sans votre présence. Nous sommes insatisfaits quand on parle de bureaucratie européenne, quand on parle d'administration lourde de l'Europe, mais cela n'est pas vrai, et pourtant cela a l'air vrai. Comparée à la ville de Paris, ou de Marseille, ou au Ministère des Finances, ou au Ministère des Affaires Etrangères, la bureaucratie européenne n'est rien par rapport aux 450 ou 500 millions d'Européens, et pourtant c'est l'image qu'elle donne. Or, c'est vous qui pouvez la combattre en particulier. Et si l'on doit parler de politique et pas seulement de démonstration humaine, ce qui est pourtant essentiel, le corps, la chair, le cœur, c'est vous qui représentez ces trois organes de l'Europe. Le cœur et la tête, cela se démontre dans la vie quotidienne, cela se démontre en parlant aux gens. Le reste du monde, l'Amérique Latine, l'Afrique, l'Union Afrique, etc., envie l'Europe. « They are all very demanding ». Un certain nombre de demandes sont venues vers nous.

A l'Assemblée Générale des Nations Unies tout le monde se tourne vers l'Europe, c'est-à-dire vers vous, vers l'idée de l'Europe qui essaierait à travers le monde. Ils nous demandent d'être plus présents, d'être plus forts, de prendre nos responsabilités politiques, pas seulement financières. Nous devons avoir des responsabilités politiques, tout le monde le demande. C'est très facile de demander à l'Europe d'en faire plus, mais l'Europe s'est faite avec des Européens, et cela tout le monde l'oublie. L'Europe s'est faite avec des Européens qui ont leurs problèmes chez eux. Je ne suis pas heureux que mon pays ait 41.000 chômeurs de plus cette semaine. Ce n'est pas complètement la faute des politiques, c'est aussi la faute d'une conjoncture économique qui nous contraint terriblement en ce moment, la crise est là, elle est terrible pour l'Europe. Mais on oublie cela parce que l'idée européenne, qui peut être exportée, qui est tentante, cette idée de l'union, tout en conservant et certains degrés de nationalité et surtout une culture, tout le monde le réclame. Mais la réalité est un peu différente.

Je suis très heureux que vous soyez optimistes, parce que dans la vie ceux que vous représentez sont optimistes. Ils viennent hors de l'Europe, consacrer une idée de l'Europe qui est une idée mondiale. Le message est mondial. C'est mieux de s'entendre et de se parler, même si c'est horriblement difficile. Mais les mêmes personnes qui veulent que l'on prenne politiquement la première place, ne veulent pas que l'on ait une défense européenne. Des personnes disent que nous avons cédé aux Russes en Géorgie. Mais comment fait-on pour ne pas céder aux Russes alors que l'Europe est toute seule ? Si l'on n'a pas de défense européenne, ne pas céder c'est être un peu crédible dans sa résistance. De plus en plus il faut expliquer que cela n'est pas si simple d'être à vingt-sept, que c'est un travail contre soi-même en permanence. Vous pouvez avoir des collègues qui ont la même étiquette politique que vous, mais qui n'ont pas les mêmes intérêts, les mêmes cultures. Nous apprenons tous les jours au Parlement européen. C'est là que j'ai le plus appris au monde. Nous apprenons contre

ses certitudes. Au Parlement européen personne ne sait d'avance qui aura la majorité, il faut le dire dans le monde, il n'y a que vous qui pouvez le dire. C'est très étonnant pour un pays comme la France où l'on a des certitudes, où il y a l'opposition, la majorité, etc. Le Parlement européen, ce n'est pas cela. Des alliances se font en fonction des pratiques politiques, des cultures politiques, des décisions politiques.

Il n'y a que vous qui pouvez faire passer ce savoir. Le monde a besoin de l'Europe, mais pas simplement d'une idée de l'Europe qui serait toute faite. Ce n'est pas si facile pour les Européens de se dire qu'ils ont été très heureux, surtout certains pays plus riches que d'autres, et que maintenant il va falloir partager différemment. En général on partage de la richesse vers la pauvreté, pas le contraire. On peut partager l'énergie, le temps de travail, le savoir, la compétitivité, tout ce que l'on veut, mais la richesse c'est dans un sens, cela s'équilibre des plus nantis. C'est un message formidable dont nous avons absolument besoin maintenant. Et dans la crise économique comment allons-nous faire ? Comment partager cette solidarité nécessaire pour que les banques européennes, les groupes d'assurance européenne, qui sont tous liés à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, résistent ? Comment vont-ils résister s'il n'y a pas cette solidarité entre les cultures, et entre les Européens eux-mêmes ?

Voilà pourquoi je me réjouis de cette réunion d'aujourd'hui, car l'expérience vécue, la vraie mondialisation, c'est vous. La mondialisation c'était vraiment une formidable expérience vécue en Europe à six, à neuf, à douze, à quinze, à vingt-sept. Et demain combien ? Cela dépend de Lisbonne, nous n'avons pas fini notre chemin, les difficultés sont devant nous, c'est sûr. Mais cette mondialisation qui a commencé à s'articuler politiquement en Europe, a gagné la planète à présent. Or, qui peut le dire mieux que vous ? Personne. Personne ne peut délivrer ce message d'une mondialisation qui pourrait être plus douce que la loi du marché. Parce que l'économie de marché on a vu, on savait, et maintenant c'est clair. C'est pourquoi, je vous l'assure, vous êtes l'exemple, je le répète à dessein, de la mondialisation. Les vingt-sept pays qui composent l'Union Européenne sont l'exemple de ce qui s'est fait de mieux, et que tout le monde appelle à prendre plus de responsabilités dans le monde. Pourtant, il y a une étape supplémentaire difficile, très périlleuse, mais que vous pouvez affronter mieux que les autres, c'est celle de la vraie planétarisation, globalisation. Celle qui va prendre en charge les difficultés d'alimentation, la crise alimentaire, évidemment la crise climatique, les Européens sont beaucoup plus militants que les autres dans ce domaine. Et avec le choix de certains Européens de vivre plus loin encore, avec la protection sociale, avec une harmonisation nécessaire des protections, même si elle ne sera jamais complète, avec le problème de la formation, l'éducation des enfants, de la famille, de tout ce qui fait que choisir de travailler dans un autre pays est possible.

Vous êtes les représentants du monde de demain. Je vous remercie.

Présentation des thèmes des tables rondes

Anne MONSEU-DUCARME, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger, Rapporteur de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs, Mes chers Collègues,

Notre objectif est d'engager un travail de réflexion et de propositions pour nos compatriotes européens ayant fait le choix de s'établir dans un autre pays que leur pays d'origine.

Ce n'est pas en une journée que nous pourrions résoudre les préoccupations de ces Européens en mouvement.

Nous le savons.

Mais, il faut un commencement à toute action.

C'est ce que nous voulons avec cette première Rencontre.

Notre choix s'est dès lors porté sur deux thèmes qui intéressent aujourd'hui tous les Européens acteurs de cette mobilité citoyenne.

Ce matin, la première table ronde traitera du thème :

« Mieux vivre l'Europe de la Justice et de l'Administration ».

En choisissant cette thématique, notre volonté est d'aborder des questions qui concernent la vie des citoyens européens dans leur quotidien.

Etant donné ses objectifs, depuis sa création, l'Union européenne s'est intéressée à la mobilité, en fondant ses propositions, ses directives et ses règlements, sur la dimension économique et sociale, s'intéressant prioritairement aux relations professionnelles et au droit du travail.

La réalisation progressive de l'Union douanière, de l'Union monétaire et de l'Union politique d'une Europe élargie, ouvre la perspective sur la dimension « civile » de la citoyenneté européenne.

Les décisions prises ces dernières années, par les plus hautes instances de l'Europe, marquent ce tournant.

L'Europe s'active maintenant à l'émergence d'un droit civil de l'Union.

Pour les citoyens européens, et certainement pour ceux qui s'installent dans un autre pays que le leur, cette évolution du droit communautaire est une absolue nécessité.

Les juristes connaissent la multiplication des dossiers en droit de la famille et en droit privé en général, qui obligent à traiter un nombre de plus en plus important de situations individuelles, par le recours systématique au droit comparé entre Etats membres de l'Union.

A titre d'exemple, il suffit de citer tel dossier d'adoption d'un enfant ayant la double nationalité, tel dossier de divorce entre deux personnes de nationalités différentes, qui plus est établies dans un pays tiers à leur nationalité, tel dossier de succession d'un patrimoine dispersé dans plusieurs pays de l'Union ou encore tel dossier de régime matrimonial, la question de la compétence des tribunaux et de la loi applicable à ces situations étant systématiquement posée.

La référence à un cadre juridique européen est encore largement insuffisante.

L'émergence progressive d'un droit civil européen est absolument indispensable pour la garantie des libertés civiles, l'égalité des citoyens européens où qu'ils se trouvent sur le territoire de l'Union et une bonne et impartiale justice.

Il en est de même pour **l'accès à l'administration**.

L'Union européenne n'est pas insensible à cette situation.

Des initiatives sont prises. Des rapports sont déposés.

Mais, pour le citoyen européen établi hors de son pays d'origine, cet accès à l'administration, et parfois simplement à la délivrance d'un simple document, s'apparente encore trop souvent au parcours du combattant, dans ce nouveau Château de Kafka, imposé, soit par des réglementations obscures ou contradictoires, soit par un vide juridique européen.

Cette situation est d'autant plus complexe que les administrations publiques nationales, régionales ou locales ne sont pas systématiquement et partout intéressées à cette importante question pour nos compatriotes européens en mouvement sur le continent.

L'évolution des techniques d'information et de communication doit aussi nous inciter à la création d'un outil internet pour les expatriés, un portail internet « expateurope.eu ».

Enfin, **l'accès à la santé** est un droit reconnu par les textes fondateurs européens et nationaux pour certains pays.

La libre circulation des personnes et leur libre établissement dans l'Union européenne implique que l'égalité d'accès pour tous à la santé soit garantie par les législations et règlements d'application au niveau de chaque Etat membre de l'Union européenne.

Il doit en être de même pour le droit à une retraite individuelle décente.

Monsieur Gérard DEPREZ, Ministre d'Etat de Belgique et Président de la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures du Parlement européen, et Monsieur Alain LAMASSOURE, Ancien Ministre, Député européen et chargé de mission européenne par le Président de la République française vont nous aider à aborder ce thème de nos discussions de la matinée.

Notre après-midi sera consacrée au thème :

« **Mieux protéger le citoyen européen** ».

Cette question fait l'objet de nombreux travaux.

Nous devons constater leur complexité.

C'est le cas pour les Européens établis au sein de l'Union, dans un pays appartenant ou non à l'espace Schengen.

C'est le cas pour les Européens établis hors de l'Union, dans un pays appartenant ou non au Conseil de l'Europe.

C'est le cas pour les Européens établis dans les pays frontaliers de l'Union, comptant un grand nombre de binationaux d'une nationalité européenne et d'une nationalité extérieure à l'Union, comme pour les personnes originaires du Maghreb.

C'est le cas pour les Européens s'établissant dans des zones à risque.

Nous constatons des avancées. La reproduction de l'article 20 du traité CE dans tous les passeports est importante. Cet article dispose que : *« tout citoyen de l'union bénéficie sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat. »*

Nous espérons que tous les Etats membres inscriront cette disposition dans les passeports pour le 1^o juillet 2009.

Car il faut passer du texte à l'action.

Nous croyons indispensable de répondre aux préoccupations de nos compatriotes européens pour ce qui concerne leur protection dans le cas de catastrophes naturelles ou d'atteintes aux libertés et même à la vie par le terrorisme.

L'Idée d'une intervention civile européenne fait son chemin et devrait être décidée, de même que la mise en œuvre de fonds d'indemnisation en cas de catastrophes.

Mais nous croyons aussi à l'urgence particulière de l'action de protection pour les Européens établis en dehors de l'Union européenne.

Les Européens établis à travers le monde sont confrontés à des situations inédites. Les risques sont nouveaux et accrus.

Du terrorisme au conflit armé, de l'instabilité politique au changement climatique, nos compatriotes européens vivent une forme nouvelle d'insécurité à laquelle nous devons répondre.

C'est toute la question de l'efficacité d'une présence consulaire des Etats membres de l'Union dans le monde, dont les rationalisations en cours ne peuvent diminuer la protection des Européens concernés.

Cela touche à la création d'une force civile et militaire, pour intervenir à l'extérieur de l'Union, en cas de crise nécessitant la protection des Européens.

Les Européens en mouvement ont droit à une représentation consulaire pleinement efficace et dense, à la protection civile européenne, à la protection et à l'intervention automatique, militaire si besoin, en cas de conflits ou de difficultés par la mise en place d'une capacité d'intervention rapide.

Madame Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, première Vice-présidente du Parlement européen, Monsieur Hubert HAENEL, Président de la Délégation de l'Union européenne du Sénat français, Madame Catherine LALUMIERE, Ancien Ministre et directrice de la coordination française des Maisons de l'Europe, nous apporteront leur point de vue sur la protection du citoyen européen.

Je souhaite que nos débats permettent aux participants d'exprimer leur point de vue.

Je remercie Madame Hélène DA COSTA, journaliste à Radio France Internationale, d'avoir accepté d'animer le débat. Sa connaissance des dossiers et son professionnalisme contribueront à la bonne tenue des échanges de notre assemblée.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je souhaite que vous vous exprimiez sur nos propositions reprises dans les documents de base préparatoires à notre journée.

Je souhaite que vous émettiez toutes les suggestions nous permettant d'enrichir ensemble la réflexion et l'action.

Au fil de la journée, je m'efforcerai de tenir compte de vos avis afin de les reprendre dans le texte final de nos travaux.

Une proposition de ce texte, que nous souhaitons être la Déclaration de Paris, notre déclaration commune et notre engagement pour « une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine » se trouve dans le dossier qui vous a été remis ce matin.

Ce premier texte de base a bien évidemment été préalablement préparé et je remercie l'Assemblée des Français de l'Etranger et les délégations nationales et européennes qui m'ont fourni leur point de vue, leurs suggestions et leurs propositions, comme nous l'avions demandé au printemps dernier.

Comme vous le lirez, je crois que les suggestions qui nous ont été transmises amènent à penser qu'il faut aller plus loin, afin d'aborder l'ensemble de la problématique et de mener une action organisée.

Je crois que nous avons besoin d'un « Livre blanc pour une politique européenne des citoyens européens établis hors de leur pays d'origine ».

Je crois que le Conseil européen et la prochaine Commission installée après les élections européennes de juin 2009 devront s'en inspirer pour retenir à leur programme « les objectifs

2009-2014, pour la politique européenne des citoyens européens établis en dehors de leur pays d'origine ».

Enfin, me faisant l'écho de demandes explicites de nos amis européens, j'ai tenu à aborder, dans la Déclaration de Paris, 3 thèmes d'intérêt général auxquels nous devons ultérieurement donner suite. Il s'agit de la dimension universelle de l'enseignement européen, du droit de vote aux élections européennes pour les Européens établis en dehors de l'Union européenne et la reconnaissance politique des Européens établis hors de leur pays d'origine dans les institutions européennes.

La Déclaration de Paris que je vous propose, vous invite à partager ces propositions.

Je souhaite à tous une fructueuse Rencontre.

De notre volonté dépend l'émergence d'une nouvelle politique européenne pour nos compatriotes ayant choisi de vivre l'Europe en mouvement.

Je vous remercie.

Table ronde « Mieux vivre l'Europe de la justice et de l'administration »

Hélène DA COSTA, Journaliste à RFI, animatrice des débats

Bonjour à tous, vous venez de vingt-quatre pays européens, vingt-quatre sur vingt-sept, c'est extraordinaire pour une première réunion. Vous êtes accompagnés par nos amis des communautés marocaines de l'étranger, et également par des élus, des expatriés français en Afrique, en Amérique et en Asie. C'est pour vous dire combien le fait que vous soyez venus est important, et que l'Europe proche cela commence par chacun d'entre nous ici dans cette salle. Je passe maintenant la parole à M. Alain Lamassoure.



Intervention de Monsieur Alain LAMASSOURE, ancien Ministre, Député européen, chargé de mission européenne par le Président de la République

Mmes, MM., chers amis, M. le Président de la Commission Union Européenne de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Mmes MM. les Sénateurs, Sénatrices des Français de l'Etranger, M. le Président Deprez, chers amis. Je voudrais féliciter l'Assemblée des Français de l'Etranger et M. le Directeur Alain Catta pour l'organisation de cette rencontre qui est tout à fait originale. Et qui est importante à la fois pour la réussite de la période de présidence française d'Union Européenne, et naturellement plus encore pour la réussite de l'Europe des citoyens, à commencer par les citoyens mobiles, les citoyens nomades, les citoyens qui sont à l'avant-garde de l'Union Européenne, ceux qui ont osé aller passer leur vie dans un pays européenne différent de leur pays d'origine. Le Président de la République m'a confié une mission sur le sujet de l'application du droit européen au citoyen, et au-delà de la mise en place d'une véritable Europe des personnes, Europe des citoyens. J'ai été amené à lui remettre mes conclusions à la fin du mois de juin, et ces conclusions sont actuellement en cours

d'examen par le gouvernement français de manière à voir si certaines des recommandations qui sont faites, peuvent être prises en compte pendant la période de la Présidence française, ou au-delà. La constatation que j'ai faite après quelques mois d'enquête, aboutie à un tableau sombre.

L'Europe des gens

Je considère, et c'est d'ailleurs quelque chose d'assez étrange, que nous sommes totalement débordés par la réussite du projet européen. Le problème n° 1 de l'Union Européenne n'est pas ses échecs, il y en a eu, c'est sa réussite qui nous pose des problèmes que nous aurions pu prévoir, que nous avons insuffisamment prévus, et qui nous ont débordés. Je considère que l'Europe des personnes, des individus, des citoyens, a un quart de siècle de retard sur l'Europe économique et sur l'Europe des entreprises. C'est vrai sur les droits du citoyens eux-mêmes, depuis le traité dit « Acte unique » de 1986 l'Union Européenne dispose de pouvoirs législatifs considérables. Elle élabore des lois dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes du point de vue démocratique, puisque ceux qui ont véritablement le pouvoir de décision pour faire des lois en Europe, ne sont pas élus par les citoyens européens qui subissent ces décisions. Ceci devrait changer radicalement avec le traité de Lisbonne, mais nous pouvons considérer que nous avons mis en place il y a vingt-cinq ans un système d'élaboration de lois qui n'est pas démocratique. Les historiens de l'avenir seront d'ailleurs surpris et très critiques de cette situation. Vingt-cinq ans de retard dans la reconnaissance des droits des citoyens, c'est notre sujet ce matin, et dans la possibilité pour les citoyens de profiter pleinement de l'Europe comme un espace de vie. Les entreprises ont la possibilité de profiter pleinement de l'Europe comme espace d'action, comme débouchée, comme marché commercial, comme espace dans lequel on peut se procurer des capitaux facturés avec la même monnaie, et avoir accès à une main-d'œuvre. En revanche, l'Europe en tant qu'espace de vie citoyen, est quelque chose qui surprend les décideurs politiques et qui dans la législation communautaire, n'est pris en compte qu'à titre secondaire. Quand on parle des individus c'est plutôt comme conséquence du grand marché, qui est l'objectif central. On pense d'abord au travailleur, puis au futur travailleur qu'est l'étudiant, puis à l'ancien travailleur qu'est le retraité, mais il est exceptionnel que l'on fasse des lois en Europe pour le citoyen lui-même, et non pas le citoyen dans son lien avec le marché intérieur.

Les Libres-circulations

Nous avons également vingt-cinq ans de retard dans les échanges, la circulation effective des citoyens, mise à part le tourisme. Il est très frappant de voir, alors que ce qu'on aime appeler en France « la préférence européenne », « la préférence communautaire » joue de manière si efficace en matière économique - dans les vingt-sept pays chacun de nous fait deux tiers de son commerce extérieur avec ses voisins partenaires européens - en matière de l'Europe des citoyens c'est le contraire, il y a une sorte de non référence européenne. Dans tous nos pays, sauf le Luxembourg, et les pays insulaires, les citoyens travailleurs venus des pays tiers sont en moyenne deux fois plus nombreux que les Européens travaillant chez nous. La conséquence est que les mariages mixtes d'un national avec un ressortissant des pays tiers, sont deux fois plus nombreux que les mariages mixtes mettant en relation que des Européens. En matière d'échanges universitaires nous sommes très fiers du programme Erasmus. Personnellement, je suis très critique du programme Erasmus à cause de ses insuffisances quantitatives. Il concerne à peine 2% des étudiants européens, et dans la plupart de nos pays, les étudiants qui vont faire des études supérieures aux Etats-Unis, sont largement plus nombreux que ceux qui vont faire des études supérieures dans un autre pays européen. Et dans les étudiants étrangers que nous accueillons, même phénomène. En France nous accueillons

plus d'étudiants venus de pays tiers, que d'étudiants venus de pays européens, malgré Erasmus et l'ensemble des systèmes de ce type. Nous constatons donc ce retard considérable de l'Europe des citoyens. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mme Monseu-Ducarme, et que vous connaissez et subissez dans votre vie quotidienne.

Les droits fondamentaux

Lorsque l'on a l'audace d'aller passer un séjour relativement long dans un pays européen différent de son pays d'origine, on se heurte à des difficultés invraisemblables, sur des sujets très divers, qui peuvent être soit des petits sujets très ennuyeux pour la vie quotidienne, soit des sujets fondamentaux. En ce qui concerne le droit au nom quand un enfant naît dans un pays européen différent du pays d'origine, le droit de lui donner le nom que les parents entendent lui donner, le problème n'est pas réglé partout. Pour le droit de séjour, on a cru bien faire, et l'on a bien fait en supprimant l'obligation de carte de séjour en 2004. Mais l'on constate que dans un certain nombre de pays, dont la France, si certains européens n'ont pas de carte de séjour, ils ont l'impossibilité d'ouvrir un compte en banque. Le droit à la santé a été évoqué. Nous sommes en train d'examiner au Parlement Européen, un projet de directive sur les soins de santé qui va permettre enfin à tous les Européens, espérons-le, de bénéficier du droit de se faire soigner dans un pays autre que son pays d'origine, et de voir ces soins remboursés en application d'une jurisprudence abondante et parfois audacieuse. Je pense à la Retam Watts connue de nos amis britanniques de la Cour de Justice. Mais les esprits doivent encore évoluer.

J'ai été assez surpris et choqué d'entendre un important parlementaire français indiquer qu'il était d'accord pour un droit à la santé, mais non au tourisme sanitaire. Pourquoi non au tourisme sanitaire ? Pourquoi une entreprise aurait-elle le droit de vendre des produits, d'investir dans un pays voisin, mais un Français qui a une maladie des reins et qui apprend qu'en Allemagne ou en Slovaquie il y a un très bon spécialiste, n'aurait-il pas le droit d'y aller ? La reconnaissance des diplômes est un formidable nid à malentendus. J'ai fait trois campagnes aux élections européennes en racontant partout que les diplômes universitaires acquis après trois ans d'études universitaires faisaient l'objet d'une reconnaissance automatique dans tous les Etats membres, cela ne s'est jamais appliqué. Chaque Etat membre garde la compétence en matière d'enseignement supérieur, et dans chacun de nos pays nos universités sont jalouses depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le moyen âge pour beaucoup d'entre elles, de leur indépendance à l'égard du pouvoir politique. Et donc la reconnaissance des diplômes au niveau universitaire joue s'il y a un accord bilatéral, parfois multilatéral entre universités. Même chose pour la reconnaissance des titres pour exercer des professions dites réglementées. Dans l'ensemble de nos vingt-sept pays, il y a 800 professions réglementées, et naturellement chacun de nos pays se fait gloire d'avoir des conditions d'accès différentes. Il y a eu des textes très nombreux pour essayer d'harmoniser la situation dans beaucoup de professions. Nous pouvons considérer que le problème est réglé de manière assez satisfaisante dans une demi douzaine de professions, mais dans les 794 autres la situation reste extrêmement mauvaise. Si vous êtes un Polonais qui après avoir travaillé en France, veut passer sa retraite dans son pays d'origine, mais qui séduit par les voitures françaises, achète une voiture française, et veut utiliser ce véhicule pour aller à Varsovie, vous ne serez pas déçu du voyage. Il faut demander ce que l'on appelle une carte grise, et vous ne pouvez avoir qu'une carte grise comportant la mention « circulation interdite ». C'est assez intéressant d'avoir un document et un véhicule qui n'a pas le droit de circuler au moins sur les routes françaises.

Le droit familial

Il y a l'immense trou noir, évoqué tout à l'heure, du droit familial. Le droit familial n'est pas de compétence communautaire, et c'est normal, et nous ne souhaitons pas qu'il le devienne, cela doit rester de compétence nationale. Même aux Etats-Unis d'Amérique le droit du mariage relève de la législation de chacun des cinquante Etats. Mais nous sommes également là débordés par le succès de l'Union Européenne, même si la circulation des personnes n'atteint pas la circulation des capitaux et des marchandises, et a vingt-cinq ans de retard, le niveau de ces échanges de personnes est tel que nous sommes totalement débordés. Il y a une douzaine d'années j'ai été Ministre en charge des Affaires Européennes. Quand nous avions des sommets franco-allemands, le premier point inscrit à l'ordre du jour de tous les sommets franco-allemands, c'était les cas humains douloureux de divorce de familles franco-allemandes qui n'avaient pas de solution juridique. Dans le cas-là, le tribunal allemand donnait systématiquement la garde au conjoint allemand, et le tribunal français compétent donnait systématiquement le droit de garde au conjoint français. A défaut, on essayait de trouver non pas un arbitrage, mais une conciliation en s'adressant aux plus hautes autorités politiques des deux pays. Le Président français, le Chancelier allemand, en débattaient gravement pour proposer une solution aux familles, solution que d'ailleurs les familles n'acceptaient jamais. Il n'y en avait que six par an, l'année dernière il y a eu 70 000 divorces binationaux concernant l'Allemagne. Et c'est normal, puisque les taux de divorce dans les familles binationales sont au moins aussi nombreux, parfois un peu plus, entre un tiers et la moitié par rapport au mariage. Les institutions européennes portent peu d'intérêt à ces phénomènes fondamentaux, dont on n'a pas de statistiques fiables. Mais on peut considérer que l'on a 700.000 ou 800.000 mille unions dont la moitié se traduisent par un mariage, l'autre moitié par une union libre, de personnes de sexes différents, de nationalités différentes, qui choisissent l'aventure de vivre à deux et qui tout naturellement donnent naissance à des enfants. Il y a donc là tout un pan auquel nous devons nous intéresser, même si cela doit rester de compétence nationale.

Nos amis britanniques dans leur contribution, ont raison de rappeler qu'il est tout à fait étonnant qu'au 21^e siècle, en Europe, qui se veut le phare de la démocratie des droits de l'homme dans le monde, qu'il y ait des citoyens qui parce qu'ils ont quitté leur pays d'origine depuis dix ans et vivent tout près dans un pays européen voisin, perdent leur droit de vote dans leur pays d'origine. Et quand on regarde la situation des droits civiques dans les vingt-sept pays européens, on se rend compte qu'il y a au moins une demi douzaine de catégorie de citoyens différents sur le territoire européen. Quand nous étions étudiants en histoire du droit, nous apprenions les subtilités à Athènes et à Rome des droits différents des ilotes, des périclès, des pérégrins, etc., mais au fond nous avons une situation à peu près comparable.

Quelles sont les causes de cette situation ? Insuffisante attention, absence de priorité donnée par le législateur européen. Dans certains pays, dont hélas la France, il en va tout autrement des autres pays ici représentés, de graves retards de transposition, grande médiocrité de transposition du droit communautaire. Dans pratiquement tous les pays, absence d'information non seulement des citoyens sur les droits que leur donne le droit communautaire, mais même des administrations compétentes pour appliquer ces droits. Parfois même, absence de désignation d'une administration compétente. Il y a des sujets sur lesquels, en France, on ne sait pas qui est compétent pour appliquer le droit communautaire. Et trop souvent, les administrations ou les organismes, qui peuvent être des organismes professionnels, qui peuvent être des universités, qui peuvent être des organismes administratifs ou privés, en charge d'appliquer le droit communautaire, ont tendance à favoriser ceux qui sont proches d'eux par rapport à ceux qui sont plus lointains. C'est-à-dire pour parler gentiment, à faire du chauvinisme au profit de ses nationaux contre ces méchants étrangers, y compris ces étrangers européens.

A partir de ce tableau sombre, la bonne nouvelle c'est qu'aucun de ces problèmes n'est insoluble et que la solution de ces problèmes ne passe pas par un nouveau traité européen, il faudrait le traité de Lisbonne, mais même avec le traité de Nice nous pouvons trouver des solutions. Nous avons besoin de Lisbonne à tous égards, mais nous n'avons pas besoin d'un troisième traité. Et deuxième bonne nouvelle, cela ne nous coûte rien, cela tombe bien, nous sommes tous ruinés. En revanche, cela va nous obliger à faire preuve d'une volonté politique très forte, au plus haut niveau de nos Etats respectifs. Nos grands dirigeants en sont capables, mais ce qui est plus difficile c'est que cette volonté dure, et le fait d'appliquer un plan d'action sur plusieurs années. C'est là que les institutions de Lisbonne nous seront utiles. Et il faut que nos autorités politiques nationales, puisque l'application du droit communautaire est de compétence nationale, aient la volonté et la force de brutaliser leurs administrations nationales, et d'innover. Il va donc falloir faire preuve d'imagination.

Des propositions

Je cite quelques-unes des propositions que j'ai été amené à faire en conclusion de mes travaux. J'ai fait une soixantaine de propositions, de niveaux très différents et d'importances très différentes. La première m'a été soufflée par le Président Villaescusa et par Mme Monseu-Ducarme, c'est l'idée d'avoir un référent européen, c'est-à-dire faire en sorte que dans toutes les grandes villes ou moyennes villes européennes, il y ait facilement accessible un bureau d'informations pour tous les citoyens étrangers ou nationaux, qui voudraient connaître leurs droits européens, avec naturellement la même chose sous forme de réseau Internet. J'appelle ce réseau Ulysse, on peut naturellement lui donner d'autres noms. Mais la France étant organisée comme elle l'est, chaque pays a son organisation, il faudrait un correspondant dans chaque préfecture, dans chaque sous-préfecture, et dans les mairies de toute ville supérieure à 10.000 habitants. Deuxième proposition relativement originale, l'institution d'une carte de citoyen européen. Admirez la non préférence européenne en matière de droits des citoyens. Nous sommes en train, au Conseil et au Parlement, de nous mettre d'accord pour donner une « Blue Card » à des travailleurs de pays tiers que nous souhaitons attirer pour leur haute qualification. J'en suis mille fois d'accord, c'est une très bonne idée, cela s'inspire de la Green Card américaine. En revanche, le citoyen européen qui veut faire bénéficier de sa qualification à un pays différent du sien, est obligé de remplir une douzaine de formulaires différents. Créons une carte citoyen européen qui garantisse l'identité, la nationalité, la situation familiale, les droits sociaux, etc., de tous les citoyens mobiles.

Dans les domaines qui restent de compétence nationale, des domaines aussi différents que le droit familial, le droit du mariage, ou le droit du travail, le contrat de travail, pourquoi ne pas réfléchir à ce que l'on pourrait appeler un vingt-huitième régime. Ces sujets restent de compétence nationale, on ne peut pas remplacer les 27 régimes nationaux par un régime européen unique. En revanche, pourquoi ne pas donner à ceux qui savent à l'avance ou qui ont le projet d'avoir une vie professionnelle, ou une vie familiale dépassant les frontières de leur pays, comportant une période dans un pays différent, l'option d'un droit européen, d'un régime européen d'un vingt-huitième régime. C'est ce que nous faisons depuis des années pour les multinationales, avec le statut de la société européenne. C'est ce que nous sommes en train de faire pour les petites et moyennes entreprises européennes avec le statut de la société privée européenne. C'est ce que nous faisons pour les collectivités locales avec le groupement européen de coopération territoriale. Pourquoi ne pas le proposer pour le droit du mariage ou pour le droit des contrats de travail ?

Enfin, au risque d'ébranler une colonne du temple, et de chagriner les grands prêtres de la subsidiarité, que nous sommes tous, nous ne pouvons plus faire un discours aujourd'hui sur l'Europe sans dire « subsidiarité, subsidiarité, subsidiarité », je pense que nous devons réfléchir à la nécessité de combiner la subsidiarité et la simplicité qui exige l'unité d'un régime juridique. Un très amusant proverbe arabe ou chinois, je ne sais jamais, enfin c'est pareil, c'est non européen, dit : le paysan demande de la pluie, le voyageur demande du soleil, et les dieux hésitent ». S'il y a plusieurs dieux c'est chinois. De la même manière je pourrais dire, moi, élu du Pays Basque : « le brave paysan basque qui passe toute sa vie au Pays Basque, demande de la subsidiarité, que ce soit son pays, sa région, sa communauté autonome, qui décide, mais le cadre d'Airbus, le citoyen européen mobile, nomade, demande de l'unité, et unie dans sa diversité, l'Union Européenne hésite.

Intervention de Monsieur Gérard DEPREZ, Ministre d'Etat de la Belgique, Président de la Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement Européen

M. le Président, MM. les Ministres, chers collègues, Mme le rapporteur que je tiens à féliciter pour son engagement et la qualité de son argumentation. Mmes, MM, je suis content de me trouver parmi vous aujourd'hui, d'abord au titre des fonctions que j'occupe en tant que Président de la Commission des Libertés Publiques, mais également pour une raison plus personnelle. Il se fait que ma fille cadette a eu la singulière idée d'épouser un Français, « nobody is perfect »... J'ai donc des petits-enfants qui ont la double nationalité. Je parle donc au nom d'un Français expatrié à Bruxelles.

La coopération judiciaire civile

On m'a demandé de parler des travaux qui sont en cours au niveau européen, et dans notre Commission dans le cadre de ce que nous appelons « la coopération judiciaire civile », mais en particulier des matières qui relèvent du droit familial auquel mon collègue et ami, Alain Lamassoure, faisait référence. C'est un dossier relativement difficile pour plusieurs raisons qu'il faut rappeler. J'écoutais M. Villaescusa parler des lenteurs qui peuvent se produire au niveau européen. Si dans notre secteur, le secteur du droit familial, les choses se mettent en place très lentement, c'est pour trois raisons. L'une qui est une raison de principe. On ne veut pas harmoniser le droit familial au niveau européen, il y a un refus de principe. Et pas uniquement le droit familial, mais également les conséquences d'un certain nombre de situations qui peuvent se présenter, notamment lorsqu'il y a divorce et que l'on ne parvient pas à se faire payer les pensions alimentaires. L'absence d'harmonisation fait que l'on doit mettre en place des dispositifs relativement compliqués, pour faire reconnaître dans les autres pays les décisions de justice qui sont prises dans un pays déterminé. Cela donne donc naissance à quelque chose de relativement compliqué. Ce n'est pas une perversion naturelle des institutions européennes, c'est la conséquence d'un choix politique délibéré qui a été que dans certaines matières on ne veut pas d'harmonisation. Non seulement on ne veut pas d'harmonisation, ce que l'on peut comprendre et justifier, et je suis d'accord avec l'argumentation qui a été développée, mais sur le plan de la procédure de décision dans ces matières, les Etats membres qui négocient les traités, ont exigé que toutes les décisions soient prises à l'unanimité. En ce qui concerne le dossier relatif au divorce des couples internationaux, c'est-à-dire dans lesquels les conjoints viennent de deux Etats membres différents, pour que l'on puisse décider quelle est la bonne juridiction et quelle est la loi applicable, il faut que vingt-sept Etats membres se mettent d'accord. Pour l'instant, vingt-six sont d'accord et le vingt-septième a dit non. Il s'agit de la Suède en l'occurrence qui ne veut pas que deux citoyens Allemands, par exemple, qui résident en Suède, puissent voir la loi allemande appliquée sur le territoire suédois pour régler les modalités de leur divorce. Ce qui

est précisément l'un des points clés du règlement dont il est question, et que je détaillerai ultérieurement.

Cela est compliqué par nature en vertu du choix que nous avons fait de la non harmonisation. C'est difficile en vertu du dispositif que nous avons mis en place pour la prise de décision au niveau du Conseil, et malheureusement c'est totalement anti-démocratique également pour une autre raison. Le Parlement européen n'a rien à dire dans ces matières, nous sommes simplement consultés et le Conseil des ministres fait exactement ce qu'il veut. Ce qui veut dire que dans une matière qui relève du droit civil, ni les parlements nationaux, ni le parlement européen, ne sont co-auteurs de la législation, et que c'est un organe exécutif tout seul qui a le pouvoir de définir non seulement les procédures, mais également le choix des juridictions, et le choix de la loi applicable.

Juridictions compétentes

On dit que l'Europe est compliquée, mais elle n'est pas compliquée par nature, elle est compliquée parce que les choix de ceux qui négocient les traités, rendent embrouillées des choses qui pourraient être naturellement plus simples. Je prends quatre exemples. Le règlement que l'on appelle « Rome 3 », en matière de divorce, vise à aider tous les citoyens européens qui sont de nationalités différentes, ou qui résident sur le territoire dans un Etat membre qui n'est pas leur état d'origine, à régler le choix des juridictions et le choix de la loi applicable. Nous vivons actuellement sous le régime « Bruxelles 2 », je ne vais pas vous en détailler toutes les subtilités, mais cela a pour conséquence que dès qu'une procédure de divorce internationale est portée devant les juridictions d'un Etat membre, la loi applicable est déterminée selon les règles que l'on appelle « de conflit de droit » de cet Etat, et ces règles sont totalement différentes d'un Etat à l'autre. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucune norme commune au niveau européen. Et l'un des deux conjoints peut décider d'introduire une procédure dans un certain pays, parce qu'il sait que dans ce pays il aura un avantage par rapport à son conjoint.

Il a donc été prévu dans l'une des directives que les conjoints pourront décider conjointement de la juridiction qui sera compétente, et des critères ont été définis, afin qu'ensemble ils puissent faire que les choses se passent le mieux possible. On leur donne également la possibilité de choisir la loi applicable en matière de divorce. Ce qui veut dire que les juges européens vont devoir faire un effort particulier pour appliquer la loi d'un autre Etat membre que le leur. C'est un progrès qui a un double sens car il est donné aux conjoints la possibilité de se mettre d'accord, ce qui n'est pas le cas pour le moment, tout en définissant un certain nombre de critères qui facilitent le choix de la juridiction et qui peuvent déterminer le choix de la loi applicable. Pourtant ce dispositif est bloqué, car il y a un Etat membre, la Suède, qui refuse que ce règlement s'applique sur le territoire de son pays, en se basant sur le principe qu'en Suède il n'y a que la loi suédoise qui est applicable, à l'exclusion de toute autre. Le gouvernement français n'aime pas faire ce que l'on appelle « une coopération renforcée », qui est un dispositif prévu par les traités, et qui a pour effet qu'un certain nombre d'Etats membres peuvent se mettre d'accord pour avancer dans une certaine direction, à partir du moment où huit ou neuf Etats membres sont d'accord, pour surmonter une opposition d'un Etat membre. Donc pour le moment nous n'avancions pas.

Les obligations alimentaires

Le deuxième dossier qui traîne également, mais je crois que la Présidence française l'a pris à bras le corps et qu'elle a une chance raisonnable de le faire aboutir, c'est ce que l'on appelle « les obligations alimentaires ». Vous connaissez la difficulté, en cas de divorce, lorsqu'il y a des enfants, si un conjoint est parti dans un autre pays, pour faire payer effectivement la pension alimentaire pour les enfants. Le règlement prévu est un règlement qui pourrait changer énormément de choses et faciliter considérablement la vie des gens. Tout d'abord, il facilite la possibilité pour n'importe quel citoyen de s'adresser à la juridiction de l'Etat dans lequel il réside pour faire en sorte que ses lois soient respectées. Mais surtout, quand la juridiction de cet Etat aura décidé qu'il y a une obligation pour le conjoint qui est absent de payer la pension alimentaire, la décision de justice sera immédiatement applicable. Et le règlement va même plus loin. Il permettra à ce citoyen, à partir de son lieu de résidence habituelle, d'exécuter toutes les formalités pour obtenir des saisies sur salaire, sur compte bancaire, déclencher les mécanismes de coopération, avoir accès aux informations permettant de localiser le débiteur et d'évaluer son patrimoine. Des progrès considérables sont en cours, mais ils se heurtent encore, pour l'instant, à un certain nombre de difficultés de la part des Etats membres qui ont peur de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le réseau judiciaire européen

Il n'y a pas de mauvaise volonté des institutions européennes d'avancer dans ces secteurs, il y a une volonté précise, en particulier des parlementaires, d'avancer. Mais le dispositif institutionnel qui a été mis en place fait que les décisions sont impossibles à prendre ou difficiles à prendre et qu'il en résulte une complexité extraordinaire. L'Europe n'est victime après tout que de la complexité des personnes qui la dirigent, et non pas de la nature de ses objectifs et de ses ambitions. Pour aider les juridictions nationales à maîtriser les règles de droit applicables dans les autres pays, nous avons créé ce que l'on appelle « un réseau judiciaire européen ». Nous avons créé des points de contact entre les magistrats qui se voient régulièrement et qui échangent des informations, et qui ont la mission de former les magistrats aux procédures et au droit en application dans les autres pays de l'Union Européenne. La Présidence française insiste beaucoup sur l'importance de ces réseaux judiciaires européens, et sur la nécessité de les renforcer pour créer progressivement une convergence dans les analyses entre les magistrats et dans la connaissance des différents systèmes juridiques.

Accès à la Justice – « Un portail e-justice »

Dernier point qui tient à cœur non seulement à la Présidence française, mais également à nous en tant que parlementaires, et à vous en tant que citoyens. Nous allons mettre en place au niveau de la Commission et au niveau des services du Conseil un portail que l'on appellera « e-justice », de manière à ce que dans les prochaines années, vous puissiez trouver des informations européennes et nationales sur les droits des victimes, sur les choix des procédures, en vertu de l'Etat dans lequel vous êtes et de votre situation, sur les droits fondamentaux des citoyens européens, sur l'ensemble du territoire de l'Union, notamment en matière de respect des procédures sur le plan pénal, et sur des principes fondamentaux en matière d'organisation du droit relatif à la saisine par les citoyens d'une juridiction d'un autre Etat membre. Une infrastructure se met donc en place à la fois par le réseau judiciaire européen, et par le voie de ce « e-portail », pour faciliter considérablement l'accès des citoyens, et en particulier de ceux qui ne sont pas dans leur Etat d'origine, aux subtilités de la justice européenne.

Je conclus par un optimisme relatif. Le traité de Lisbonne, dont je soutiens la ratification par ailleurs, n'aurait rien changé à cette situation. Dans Lisbonne, et dans le secteur de la coopération judiciaire en matière civile, l'unanimité reste la règle, et le parlement européen n'est que consulté. En revanche, il y a une disposition des traités, sans Lisbonne, qui prévoit que le Conseil à l'unanimité peut décider de changer les règles qui régissent le fonctionnement de cette matière. On ne fera jamais l'Europe sans les peuples, et on ne la fera pas non plus sans les gouvernements des Etats Membres. L'Europe a besoin de l'adhésion des peuples, et elle a besoin de l'adhésion et de la coopération des gouvernements. Enormément de choses finissent toujours par retomber sur la bonne volonté des gouvernements des Etats membres, puisque ce sont eux qui négocient les traités et qui décident d'utiliser ou de rendre impossible l'utilisation de certains dispositifs qui permettent à l'Europe d'avancer plus vite, d'avancer mieux et d'aller plus loin. Il ne faut jamais désespérer, il y a des périodes dans lesquelles les gouvernements sont moins européens, moins soucieux de progrès, mais nous avons la chance d'être dans une période dans laquelle quelques leaders européens ont décidé de prendre les problèmes à bras le corps, et j'espère qu'ils les prendront également dans ce domaine. Je vous remercie.

Interventions et propositions des Délégations et Membres AFE

Délégation britannique - Président des "British conservatives" à Paris

Le droit de vote

Le droit de vote est un droit fondamental, et nous ne l'avons pas tous en Europe. Des centaines de milliers de personnes ne l'ont pas encore. Ce sont des expatriés qui viennent de pays où la loi locale dit : « si vous quittez le pays, vous perdez votre droit de vote ». Ce n'est pas le principe fondateur que nous connaissons de l'Union Européenne. Je ne reconnais pas là le principe de la mobilité des personnes. Je ne parle pas de la France, les Français à l'étranger votent partout pour leurs représentants. Les Italiens de par le monde votent pour leurs représentants, leurs sénateurs, leurs députés. Les Portugais, les Espagnols, en font de même. Le pays dont je parle, c'est le mien, la Grande-Bretagne, c'est le premier coupable. Trois cent un mille britanniques vivent en France. Heureusement, le droit de vote a été rétabli pour les personnes qui se sont expatriées depuis moins de quinze ans, mais les personnes qui sont là depuis plus longtemps, ne bénéficient pas du droit de vote. Il faut corriger cette entorse au droit fondamental tout de suite.

Le chiffre officiel du nombre de Britanniques expatriés est de 13,1 millions. Ce chiffre a été donné au parlement dans une réponse ministérielle en 2006, ce sont les chiffres de l'année 2004-2005. Les chiffres ont été donnés sur dix ans et le maximum d'expatriés date de 1999, où il y avait 15,8 millions de Britanniques expatriés.

Délégation britannique - Nicholas NEWMAN, Trésorier de l'association "Européens dans le monde"

Vous avez inclus la plupart des préoccupations, non seulement des Britanniques représentés ici, mais également de tous les Européens dans le monde. Je représente une association de

Britanniques à Bruxelles, mais également une association de Britanniques dans le monde. Je souhaiterais ajouter quelques éléments dans le texte. Tout d'abord, dans le préambule. Je voudrais vous inviter à remplacer le terme « binational » par « plurinational », ou quelque chose qui refléterait autre chose que « binational ». Il n'y a pas que des personnes binationales, vous avez des quadri nationaux, en tout cas des plurinationaux. M. Deprez nous a parlé de ses petits-enfants binationaux, moi j'ai cinq petits-enfants dont deux sont binationaux, et deux autres trinationaux. Il y a beaucoup d'exemples, notamment dans les zones transfrontalières, de ce type. Je souhaiterais également que vous ajoutiez la reconnaissance de cette multi nationalité, en ajoutant un paragraphe dans le texte vers la fin. Reconnaissance de ces multiples nationalités des citoyens européens, y compris celles acquises volontairement à l'étranger. Autre élément, nous parlons de première rencontre, j'ose espérer qu'il y en aura beaucoup d'autres, et donc je propose, dans le dernier paragraphe du préambule, d'appeler les futurs présidents de l'Union Européenne, à faire avancer ces sujets. Un autre point n'est pas mentionné du tout, c'est celui l'éducation, l'enseignement dans sa langue maternelle lorsque l'on vit à l'étranger. Cela est très important pour un grand nombre de personnes, notamment lorsque pour des raisons professionnelles, ces personnes déménagent à l'étranger. Il faudrait ajouter au paragraphe 7 : « les Etats membres sont invités à mettre en place des possibilités d'éducation dans leur langue maternelle pour les ressortissants résidant à l'étranger, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union Européenne ». Je prendrais l'exemple du lycée français, c'est un exemple éloquent et frappant, et qu'un grand nombre d'entre nous n'imite pas.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Deux remarques. L'une sur la déclaration qui vient d'être faite. En ce qui concerne l'inclusion d'un amendement pour la binationalité ou multinationalité, je crois que nous ne pouvons demander au pays d'annuler la convention du Conseil de l'Europe de mai 1965 qu'ils ont ratifiée. C'est à eux de le décider, nous ne pourrions pas l'imposer. Ma deuxième remarque porte au moment où l'on demande à l'Union pour la méditerranée de créer une commission. Je proposerai remplacer « l'Union pour la méditerranée » par « l'Assemblée parlementaire Euro-Méditerranée » qui existe et qui a des commissions. Parce que l'Union pour la méditerranée n'a pas d'Assemblée parlementaire pour l'instant, et qui devrait être une fusion de toute façon avec l'Assemblée parlementaire Euro-méditerranéenne. Donc restons dans ce qui existe. Je vous remercie.

Délégation britannique - Robert GILLESPIE, Président du British Community Committee à Paris

Je suis Président du Comité des associations britanniques en France. Je souhaiterais soulever trois points concernant ce document. Le premier concerne la question des moyens. Nous avons un ensemble très complexe avec vingt-sept pays. Nous avons des cultures qui sont non seulement républicaines, mais également monarchiques, nous avons des catholiques, des protestants, donc effectivement une très grande complexité culturelle. Au titre de quelle moralité allons-nous donc agir ? Car les moralités ne sont pas définies de la même manière pour tous les pays. Je crois qu'il faut éviter de prendre les questions morales de front, et pour cette raison notre travail doit être un travail de fond de la pyramide, et le fond de la pyramide ce sont les moyens, et non pas les questions morales. Donc en ce qui concerne la rédaction de ce document, je ferais une première demande qui serait que l'on se borne aux questions de moyens. Le deuxième point que je souhaite soulever concerne la simplification et la synthèse. Nous avons tendance à vouloir codifier en république, ce n'est pas le cas de tout le monde.

Nous avons des cultures en Europe qui demandent la synthèse et la simplicité. Je ferais donc une deuxième demande qui serait d'éliminer dans le document tout ce qui peut être considéré comme étant complexe. Je crois qu'il faut continuer dans notre effort de synthèse. Le troisième point et le dernier, concerne la modestie. Trois choses dans ce document me semblent assez ambitieuses. La première est de demander une espèce d'union militaire pour des questions de sécurité. Nous savons que cela est très difficile, nous savons que cela ne peut pas se faire dans l'année qui vient. Le deuxième point concerne la ratification du traité de Lisbonne. Nous savons tous que ce n'est pas ratifié, car un pays parmi nous n'a pas voté pour Lisbonne. Je crois que nous soulevons là une polémique qui n'est pas nécessaire. Le dernier point concerne les questions d'organisation structurelles de la communauté, là également nous sommes ambitieux, et je laisse cela à votre appréciation. Je vous remercie.

Délégation de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale) et du Conseil de L'Europe - Daniel DUCARME, Ministre d'Etat belge

Je réagis immédiatement aux propos qui viennent d'être tenus à l'instant pour dire qu'il est tout à fait exact qu'il ne doit pas y avoir de texte relatif aux éléments moraux, religieux ou philosophiques, et je remarque que le texte n'en fait pas écho. Cela veut dire que vous avez dû lire ce qui ne se trouvait pas dans le texte, mais vous avez eu raison d'insister sur le fait qu'il ne faut pas de connotations de ce type. Deuxième élément concernant la problématique de défense. Vous me permettrez de dire que l'euro scepticisme ne peut être à l'ordre du jour dans une matière telle que celle-ci. Je crois que l'Europe doit tenir compte de la position des différents Etats membres de l'Union. Il faut tenir compte de la position de la Grande-Bretagne, mais l'Europe ne peut pas siffler comme voudrait faire danser, ou l'inverse, la Grande-Bretagne. Je pense qu'il est extrêmement important aujourd'hui, de se battre en faveur des Européens qui se trouvent à l'extérieur de l'Union Européenne pour qu'il y ait cette force civile et militaire d'intervention. J'attire l'attention de l'ensemble de nos amis qui sont présents et d'autres délégations ici, sur un fait majeur. Lorsque les problèmes se sont posés au Liban, s'il n'y avait pas eu la volonté française avec le Freville, de sauver un certain nombre d'expatriés qui étaient pris dans la nasse guerrière, nous n'aurions pas pu sauver, non pas seulement les Français, mais plus de 48 nationalités, grâce à une intervention civile et militaire. Dès lors, il me paraît essentiel de retenir cela, et je le défends d'autant plus que c'est mon rapport au niveau de l'UEO qui a été approuvé par les parlementaires britanniques, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou travaillistes. L'Europe doit avancer, il faut créer la perspective, ce qui est au bout du chemin c'est la sécurité et la vie de familles d'Européens expatriés, et je vous demanderai de bien vouloir en tenir compte.

Dernier point concernant le traité de Lisbonne, et même remarque. Le traité de Lisbonne est une avancée considérable pour l'Union Européenne, marqué de la frilosité lorsque nous nous trouvons en délégation ministérielle, je le comprends, mais marqué de la frilosité quand nous sommes des représentants des citoyens européens, c'est inadmissible. C'est la raison pour laquelle là je souhaite que vous acceptiez les arguments, et que vous ne déposiez pas ces amendements.

Délégation slovène - Branco ZORN, Membre du Conseil administratif de l'association "Slovènes dans le monde"

Je suis Slovène vivant à Paris, et je pense que les collègues slovènes, d'horizons différents, se joindront à moi pour remercier le Quai d'Orsay d'organiser une journée aussi importante. Je reviens sur un point qui me paraît fondamental, qui concerne la représentativité des Européens vivant à l'étranger au niveau des corps législatifs électoraux de leur pays d'origine. En

l'occurrence, les Assemblées Nationales. Je voulais revenir sur ce qui se passe en Slovénie. La Slovénie est forte de deux millions d'habitants, elle est toute jeune puisqu'elle a été créée en 1991, venant de l'ex-Yougoslavie, et elle a eu dans son souci de création un souci de bonne amitié avec les pays alentours que sont la Hongrie et l'Italie. C'est ainsi qu'au niveau des quatre-vingt-dix membres de l'Assemblée Nationale, elle a prévu que, quoi qu'il arrive, il y ait un membre élu pour la minorité hongroise, et un membre élu pour la minorité italienne. Je vous renvoie au paradoxe de la Slovénie qui, alors qu'elle a au maximum quinze mille représentants de ces minorités hongroises et italiennes, et cinq cent mille Slovènes établis à l'extérieur, n'a pas de représentant au niveau des Assemblées Nationales.

Pourquoi ne pas suggérer la création d'un quota minimum de représentativité au niveau du corps législatif d'origine. Je signale qu'une formation politique aux élections récentes a proposé le changement de la constitution slovène, elle n'a pas reçu le quota minimum pour être élue à la Chambre des députés et a perdu ses quatre députés. C'est dire combien c'est impopulaire. Mais je pense qu'une assemblée comme la nôtre doit pouvoir suggérer d'avoir un représentant au niveau du corps législatif de ces Européens qui vivent à l'étranger et qui sont incontestablement une source de progrès pour le pays d'origine. Je vous remercie.

Monsieur Gérard BOKANOWSKI, Conseiller spécial du Président au Parlement européen

Je suis un Français de Belgique. En tant que Conseiller du Président du Parlement européen, je m'efforcerais, grâce à tous les parlementaires qui sont là, de faire avancer le dossier de la protection des citoyens européens.

Deuxièmement, je me réjouis tous les jours que l'on ait créé cette citoyenneté européenne. C'est le point que je voulais soulever, car en tant que citoyen français, la façon dont on traite les choses en France me choque profondément. J'ai le droit de vote référendum en Belgique, j'ai le droit de vote présidentiel, mais pour voter, ce qui est mon droit, à Paris, j'ai un problème. Au moment où je prends contact avec les autorités, il m'est répondu que l'on m'a rayé des listes et ce, sans me prévenir. Je pense que les choses se rétabliront, les recours sont faits pour cela. Donc oui pour aller loin sur le plan de la citoyenneté européenne, mais avant tout respectons nos droits en tant que nationaux établis à l'étranger.

Délégation danoise - Hans Jörgen HELMS, DG Honoraire à la Commission européenne, Vice-président de l'association "Les Européens dans le monde"

Le droit de vote

Je représente une association danoise, ainsi que d'autres associations nationales qui font partie de la Fédération des Européens dans le monde, dont je suis l'un des vice-présidents. Je souhaiterais indiquer que le droit de vote a été un sujet de débat au sein de notre association européenne, et que je le soutiens vivement.

La double-nationalité

En revanche, en ce qui concerne la double nationalité, nous avons évoqué ce thème. Six pays, parmi les vingt-sept pays membres, appliquent encore la règle qui est que lorsqu'on obtient volontairement la nationalité d'un autre pays, on perd sa nationalité d'origine. C'est donc une question qui relève du droit national du pays concerné, mais c'est également une question européenne. Nous recommandons donc que tous les pays acceptent que les citoyens gardent leur double nationalité.

Délégation italienne - Elio CAROZZA, Secrétaire Général du Conseil Général des Italiens à l'Etranger (CGIE)

Représentation des Expatriés

Je représente le Conseil Général des Italiens à l'étranger. Nous sommes une grande organisation semblable à l'Assemblée des Français à l'étranger. Dernièrement, et pour la deuxième fois, les Italiens à l'étranger ont élu directement des députés et des sénateurs au Parlement national. Nous parlons d'environ 12 millions de citoyens européens qui vivent dans un Etat membre autre que celui d'origine, en Europe, et nous parlons de millions d'Européens qui vivent en dehors de l'Europe. Cela concerne environ 4,5 millions Italiens, avec passeports, qui vivent dans le monde, et également, et l'Europe doit en tenir compte, environ 60 millions d'Italiens, d'origine italienne, qui vivent dans le monde. Ce sont des chiffres qui demandent une attention très particulière de l'Europe. Je crois que tout repose sur cette problématique, notamment à l'intérieur de l'Europe, sur le droit de citoyenneté. Je ne pense pas que nous soyons en retard par rapport à la construction de l'Europe, mais c'est le moment de faire ce pas en avant et de donner au citoyen européen qui a choisi, ou qui va choisir une mobilité économique, une mobilité de droits sociaux et politiques.

Il est venu le temps de reconnaître que les Européens qui ont choisi de vivre en Europe, dans un Etat membre autre que celui d'origine, représentent une ressource et une richesse pour l'Europe. Une ressource et une richesse que très souvent nos institutions européennes ont oubliées. Nos institutions européennes, encore aujourd'hui, à travers toute une série de mécanismes très complexes, n'ont pas su faire ressortir cette richesse qu'ils apportent dans la vie quotidienne. Des millions de citoyens qui ont vécu l'expérience de l'immigration et de l'intégration en Europe, devraient être le point de repaire pour que nos politiques réfléchissent aujourd'hui à l'accueil à mettre en œuvre pour la nouvelle immigration. Nous devrions sortir de cette première rencontre avec une coordination des différentes structures nationales, avec une désignation de chaque délégation. Nous faisons beaucoup de travaux, mais souvent nous n'assurons pas la continuité, la réalisation et la construction de nos idées.

Une Rencontre des Expatriés européens dans chaque programme des Présidences européennes

Pour assurer une continuité à cette initiative très intelligente du gouvernement français pendant le semestre de l'Union, c'est à souligner, il faudrait demander à toutes les présidences qui vont se succéder dans les prochains semestres, ou au Parlement européen, ou à la Commission Européenne, d'organiser au moins une fois par an une assemblée consultative pour parler des Européens qui vivent en Europe, mais également de nos concitoyens européens qui vivent en dehors de l'Europe. Pour l'Europe cette ressource est encore plus évidente car ces personnes portent en dehors de l'Europe la culture européenne, le développement économique. Ce sont des antennes, c'est un réseau éparpillé partout dans le monde, et l'Europe devrait s'appuyer sur cette ressource.

Délégation « Confédération des Européens dans le monde » - Enrique BARON CRESPO, Député européen, Ancien Président du Parlement européen

Charte des droits fondamentaux et Guichet unique européen

Je vais intervenir à double titre. Tout d'abord, en tant que Président du Parlement européen j'ai eu l'honneur de défendre la proposition d'inclusion de la citoyenneté européenne dans le traité de Maastricht, et depuis la citoyenneté est incluse.

Mais je dois préciser que lors de la conférence intergouvernementale pour la négociation du traité de Lisbonne, cela a été une lutte pour le Parlement de garder la citoyenneté à sa place. Nous sommes tous des citoyens et des citoyennes européens, il faut tenir compte de cela, il n'y a plus d'immigration entre nous. Je peux donner un chiffre en tant que Président de la Confédération Européenne dans le monde. A peu près 5% des Européens habitent déjà dans d'autres pays que leur pays d'origine.

Mais ce qui est important, c'est d'avoir la citoyenneté. J'aimerais proposer à Mme Monseu-Ducarme d'inclure dans la résolution, notre soutien à la Charte des droits fondamentaux, qui est déjà proclamée solennellement par les trois institutions européennes, pour la ratification du traité de Lisbonne. Je suis sûr que cela permettra à nos amis Irlandais, qui sont pro Européens en majorité, de réfléchir sur le fait qu'il faut aller de l'avant, et ne pas freiner la citoyenneté européenne. Ce sont deux amendements oraux que je propose immédiatement.

La question d'un guichet unique à la Commission pour s'occuper de ces affaires. Et en plus du droit de vote, de l'élimination des barrières, les questions liées à la résidence, au permis de travail, et à la défense de nos intérêts à l'extérieur, sont très importantes.

Délégation grecque - Paschalis PAPACHRISTOPOULOS, Vice-Président de World Council of Hellenes Abroad

Agence européenne de l'expatriation européenne

Je suis représentant du Conseil des Grecs à l'étranger. Nous représentons environ 2.800 organisations et associations grecques dans le monde, et environ sept millions de Grecs à l'étranger, et un million de citoyens grecs, c'est-à-dire des personnes qui ont un passeport grec. C'est-à-dire qu'à la prochaine commission, il y ait un commissaire qui soit responsable de ce dossier. S'il n'y a pas une politique au niveau européen qui a les moyens, les fonds, pour l'implémentation de cette politique, cela va être très difficile. Au niveau du droit de vote, je pense qu'il est aussi important de réfléchir au niveau du Parlement européen, sur la représentation de tous les citoyens européens qui se trouvent à l'extérieur de l'Europe, et d'écouter leurs voix. Nous proposons la création d'une agence européenne qui ferait un monitoring de tous les problèmes que les citoyens expatriés à l'intérieur et à l'extérieur, rencontrent, avec des données statistiques concrètes sur lesquelles la politique peut être implémentée, et un monitoring d'implémentation nationale et européenne sur les sujets qui concernent les Européens. Je vous remercie.

Délégation roumaine - Dumitru PREDA, Ministre-Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères

Pour attirer l'attention sur la défense du continent européen, de la culture, de cette richesse dont parlait notre collègue, je souhaitais ajouter qu'il faut savoir que les Roumains, qui sont plus de 10 millions à l'étranger, vont élire quatre députés et deux sénateurs. Vos expériences nous aideront à consolider la démocratie, vingt ans après la chute du régime totalitaire. Je vous remercie et serai toujours prêt en tant que diplomate et professeur, à coopérer pour le bénéfice des droits démocratiques de nos concitoyens.

Délégation bulgare - Stephan NIKOLOV, Secrétaire Général de l'Agence d'Etat pour les Bulgares de l'étranger

Les expatriés constituent une certaine force de la civilisation européenne que nous représentons ici, et nous devons penser à nos confrères qui n'ont pas et n'auront peut-être jamais la nationalité européenne, mais qui restent malgré tout des Européens d'origine, de culture, et représentent un énorme potentiel. Je considère que l'Europe n'est pas simplement une Union, mais une civilisation qui doit s'imposer à travers ses richesses et sa culture.

Membre AFE - Marie-Claire SPARROW, Membre élu, circonscription de Londres

En ma qualité d'avocate internationale, spécialisée dans le droit de la famille et des enlèvements internationaux d'enfants. Tout d'abord, je suis entièrement d'accord avec Mr le Président Deprez en ce qui concerne ses commentaires sur la rédaction des règlements européens, dans le sens où dans le droit de la famille le règlement Bruxelles 2 de 2000, qui avait été mis en place sur la reconnaissance des divorces et de l'autorité parentale, était tellement bancal, que deux ou trois ans après, il nous en a fallu un nouveau plus pratique. J'ai entendu ce qu'il a dit sur la reconnaissance de la loi du divorce. Ce qui m'inquiète moi, du point de vue Avocate exerçant en droit britannique, c'est que les juges anglais n'ont pas le droit d'appliquer directement une loi étrangère, ils peuvent appliquer directement la loi européenne bien sûr, mais ils ne peuvent pas appliquer une loi étrangère sans avoir un expert indépendant qui vient expliquer le droit à la Cour. Cela représente surtout des frais énormes, car un expert en droit danois ou autre, devra se déplacer pour expliquer à la Cour britannique comment fonctionne le système dans son pays. En ce qui concerne les enlèvements internationaux d'enfants entre l'Allemagne et la France, il y a eu d'énormes améliorations. Cet été, pour un enfant qui s'était fait enlever d'Angleterre en France, la mère étant Allemande, le père est passé en première instance devant le Juge des Enfants qui a immédiatement appliqué la juridiction anglaise.

Table ronde « Mieux protéger le citoyen européen »

Intervention de Monsieur Hubert HAENEL, Président de la délégation de l'Union Européenne du Sénat

La coopération dans le 3^{ème} pilier européen – Les priorités

De par votre situation, Vous êtes des témoins privilégiés de l'Europe qui se construit, de ses avancées bien réelles, mais aussi de ses limites, de ses hésitations, et donc des immenses progrès restant à accomplir. Car l'Europe n'est pas seulement un grand marché. Il y a un socle commun, des valeurs communes, des héritages communs, qui se traduisent en partie dans la Charte des droits fondamentaux.

Tout d'abord, quel est l'état de cette coopération dans le domaine du troisième pilier ? Des avancées incontestables ont eu lieu, mais nous sommes encore loin du compte. Quelques exemples partant des trois priorités retenues lors du Conseil européen de Tampere d'octobre 1999. D'une part, l'harmonisation des législations nationales. Une bonne illustration de ce qu'il a été possible de faire dans le cadre des traités en vigueur est la décision cadre du 13 juin 2002, qui a donné une définition commune du terrorisme et a prévu des peines d'emprisonnement harmonisées. Auparavant, seuls la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et le Portugal disposaient d'une législation spécifique sur le terrorisme. Ce dispositif a été complété afin de prendre en compte la provocation publique à commettre une infraction terroriste ainsi que le recrutement et l'entraînement pour le terrorisme.

Le mandat d'arrêt européen

Le principe de la reconnaissance mutuelle est évident. Le mandat d'arrêt européen, adopté en 2002, a été une avancée considérable. Il permet de surmonter les difficultés soulevées par la procédure d'extradition entre les Etats membres. Il s'agit aujourd'hui d'une procédure totalement judiciairisée. Auparavant, tout passait par la voie diplomatique, ce qui prenait énormément de temps pour parfois ne jamais aboutir. Aujourd'hui, l'affaire est réglée en deux mois maximum.

Eurojust

La mise en place d'organes de coopération judiciaire comme Eurojust, instance créée en 2002, a pour objectif essentiel d'améliorer la coordination des enquêtes et des poursuites, de faciliter la mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale et de renforcer l'efficacité des enquêtes et des poursuites. Concrètement, Eurojust apporte une contribution très utile, de plus en plus utile, dans des affaires complexes. Je donnerai l'exemple du pétrolier le Prestige, qui a coulé aux larges des côtes espagnoles et françaises en 2002. C'est grâce à la coordination assurée par Eurojust que l'enquête a pu aboutir. Son activité progresse régulièrement, pas assez vite à mon gré, mais Eurojust a fait ses preuves. Un texte porté par la France et d'autres Etats membres va permettre de renforcer encore Eurojust.

Le Réseau Judiciaire Européen a été mis en place en 1998. Il facilite la coopération judiciaire en matière pénale entre les Etats membres et il a prouvé son efficacité. Autre exemple, les magistrats de liaison. Mis en place en 1996, ils jouent également un rôle très important pour développer la coopération judiciaire. La France possède treize magistrats de liaison dans un

certain nombre d'Etats membres de l'Union, mais aussi aux Etats-Unis, en Chine ou au Maroc. A l'ambassade de France en Italie, un magistrat de liaison chevronné, connaissant tous les rouages de la justice française, peut utilement avoir des contacts permanents avec le ministère de la Justice italien, mais aussi utilement conseiller notre ambassadeur en poste à Rome. C'est valable à Berlin et dans d'autres villes. Les magistrats de liaison ont montré leur grande utilité. Je regrette personnellement qu'il n'y en ait pas dans tous les pays membres de l'Union.

Les obstacles

En dépit de ces réalisations, nous devons néanmoins constater que de nombreux obstacles doivent encore être surmontés. D'abord, la séparation entre les trois piliers complique le processus décisionnel. Elle ne permet pas d'avoir une approche globale et cohérente. Depuis le traité d'Amsterdam, les politiques d'asile, d'immigration, et la coopération judiciaire en matière civile, ont été transférées du troisième au premier pilier. La méthode communautaire s'applique donc à ces politiques, notamment en matière d'immigration. Donc, monopole d'initiative de la Commission, vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, en co-décision avec le Parlement Européen, et contrôle plein et entier de la Cour de Justice de Luxembourg. En revanche, la coopération policière et la coopération judiciaire en matière pénale relèvent du troisième pilier, lequel se caractérise, au contraire, par une logique intergouvernementale : instruments juridiques spécifiques, décisions et décisions cadres, qui n'ont pas d'effet direct ; conventions qui doivent être ratifiées par les Etats membres, soit vingt-sept ratifications ; droit d'initiative partagé entre la Commission et les Etats membres ; unanimité au Conseil des Ministres ; simple consultation du Parlement européen ; et compétences limitées de la Cour de Justice.

La mise en œuvre des textes normatifs entre les Etats membres est laborieuse et souvent déficiente. Plusieurs Etats membres ont mal transposé les dispositions de la décision cadre de 2002 relative à la définition du terrorisme et à l'harmonisation des sanctions pénales. La mise en place du mandat d'arrêt européen a elle-même été réalisée avec retard, et souvent avec des insuffisances dans beaucoup d'Etats membres. La France a trouvé le moyen de refaire une partie du code de procédure pénale au niveau gouvernemental sans intégrer l'idée que le mandat européen doit dorénavant faire partie du code de procédure pénale français. Il a fallu que le Sénateur Fauchon, membre de la Commission des Lois, dépose plusieurs amendements qui ont permis d'intégrer ces dispositions dans notre code de procédure pénale.

Le terrorisme – Le coordinateur européen

Une plus grande coordination en matière de sécurité constitue un autre défi majeur dans un cadre institutionnel complexe. Lorsque j'étais membre de la deuxième convention, chargée d'élaborer ce que l'on a appelé – à tort, d'ailleurs – le traité constitutionnel européen, j'avais préconisé, en vain, d'instituer un « Monsieur sécurité intérieure ». Pour être opérationnel, il faut identifier une personne à laquelle les pouvoirs sont attribués. Il a fallu les attentats de Madrid pour que soit institué un coordinateur européen de la lutte anti-terroriste. En outre, le partage de l'information constitue un enjeu crucial. Des progrès incontestables ont été réalisés dans ce domaine avec la mise en place de bases de données et la coopération organisée dans le cadre du traité de Prüm. Mais il est possible d'aller plus loin, notamment en développant des interactions entre Eurojust et Europol. Pour lutter contre la criminalité, il faudrait mettre en place plus systématiquement des équipes communes d'enquête, en mobilisant Europol et en impliquant davantage Eurojust. Au total, force est de constater que beaucoup reste à faire pour réaliser pleinement cet espace de liberté, de sécurité et de justice.

La coopération judiciaire en matière civile demeure aussi insuffisante. Après des débuts prometteurs, la coopération policière a peu progressé. En matière pénale, la coopération judiciaire paraît désormais plus avancée, mais la marge de progression est immense. Pour expliquer cette situation, trois carences qui affectent les politiques européennes dans ce domaine peuvent être identifiées. D'une part, un manque de cohérence qui résulte de la construction en piliers et de l'absence d'une approche politique claire et lisible. D'autre part, une absence d'efficacité que traduisent la mise en œuvre tardive, et souvent incorrecte, des décisions adoptées au niveau européen ainsi que les blocages engendrés par l'unanimité. Le traité de Lisbonne devrait remédier, du moins en partie, à ces situations. Enfin, un défaut de légitimité, dans la mesure où le Parlement européen est simplement consulté et les parlements nationaux pas véritablement associés au règlement de questions pourtant sensibles et qui concernent directement les droits des individus, dans un contexte où les compétences de la Cour de Justice sont limitées.

Des propositions

Quelles solutions peuvent être envisagées ? D'abord, les réponses apportées par le traité de Lisbonne. Au moment des deux conventions, j'avais mis en avant deux priorités indissociables. Il faut à la fois renforcer les droits et libertés des citoyens tout en donnant des moyens efficaces aux juges et aux policiers pour lutter contre la criminalité organisée. J'avais ainsi plaidé pour que soit développée la coopération opérationnelle et que soit créé un véritable parquet européen collégial. Nous n'avancerons plus à vingt-sept comme nous avançons à vingt-cinq, à quinze, à douze, à neuf ou à six, donc n'attendons pas de miracles, même du traité de Lisbonne. Si certains Etats s'interrogent, sont réticents, il faut avancer malgré eux, et faire des coopérations renforcées, voire même en dehors du traité. La première réponse pertinente fournie par le traité de Lisbonne est la suppression des piliers et le passage de l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil pour la quasi-totalité des matières qui relèvent de cet ex-troisième pilier, l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Cela permettra de surmonter le droit de veto d'un Etat et d'éviter de rabattre systématiquement les ambitions initiales pour parvenir à un compromis.

Le traité de Lisbonne élargit également le champ de la coopération judiciaire en matière pénale, renforce les rôles d'Europol et d'Eurojust et donne la possibilité de créer un véritable parquet européen. Mais, au départ, nous ne créerons jamais ce parquet européen à vingt-sept. Le traité de Lisbonne prévoit la mise en place progressive d'un système intégré de gestion des frontières extérieures. Autre point fort du traité, la valeur juridiquement contraignante retenue à la charge des droits fondamentaux. D'autre part, le traité de Lisbonne prévoit un meilleur contrôle de ces questions par le Parlement européen, par les parlements nationaux, et par la Cour de justice. Ils pourront ainsi s'assurer de l'efficacité des dispositifs et veiller à préserver un équilibre. Les parlements nationaux vont être associés au contrôle d'Europol et à l'évaluation d'Eurojust. Le traité comporte une clause de solidarité entre les Etats membres. C'est-à-dire que si un Etat est victime d'attentats terroristes, les autres Etats font preuve de solidarité, l'accompagnent, lui fournissent les moyens, y compris militaires, pour l'aider à lutter contre le terrorisme.

L'Europe ne s'en sortira pas si nous n'adoptons pas rapidement ces procédures de coopération renforcée permettant à quelques-uns d'aller de l'avant. Il ne s'agit pas d'une coopération fermée, car si nous sommes huit ou neuf à vouloir avancer, la coopération reste ouverte dans les mêmes conditions à tout pays qui, à tout moment, peut rejoindre cette coopération renforcée.



Intervention de Madame Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, Première vice-présidente du Parlement européen

M. le Président, Mmes et MM. et chers collègues au Parlement national et au Parlement Européen, M. l'ancien Président du Parlement Européen, Mmes et MM., permettez-moi de vous dire combien je suis honorée de participer à cette première rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine. Je tiens à remercier à l'Assemblée des Français à l'étranger pour l'organisation de cette conférence et pour leurs activités dans tous les domaines, dans tous les pays. Les Français en Grèce font partie intégrante des forces vives de notre monde des affaires, de notre vie sociale, et ils sont les meilleurs ambassadeurs de la France.

Aujourd'hui, les Européens forment la première génération qui a vécu et grandi dans une Europe sans frontières où règne la paix, dont les citoyens peuvent y voyager, travailler, étudier plus facilement que jamais. En même temps, ils vivent dans un monde en perpétuel changement, au niveau social, démographique, économique, technologique, voire climatique. Dans ce contexte inédit, les politiques de l'Union Européenne visent à répondre aux besoins également inédits de ces citoyens. Il y a cinquante ans, qui aurait pu penser que lors d'une catastrophe survenue en Asie, un touriste allemand pourrait recourir à des instances diplomatiques françaises, italiennes, finlandaises, en même temps qu'un Français, un Italien, un Finlandais. Le rôle primordial d'un Etat, et encore mieux sa raison d'être, est la protection de ses citoyens. Pour la même raison, l'Union Européenne est appelée à protéger ses citoyens face à plusieurs défis et périls contemporains qui la menacent, qu'il s'agisse de crise économique ou de catastrophes naturelles.

La protection civile – Enjeu majeur

Je commencerai par vous inviter à définir conjointement quelques domaines de cette protection que l'Union Européenne peut et doit offrir à ses citoyens. Tout d'abord, au regard des catastrophes récentes qui ont affecté les Européens ici, en Europe, et ailleurs, qu'il s'agisse des tempêtes, inondations, incendies, mais aussi du tsunami en Asie et des menaces que fait peser le changement climatique, nous avons absolument besoin d'une politique européenne de protection civile cohérente et efficace.

Lors des derniers incendies catastrophiques qui ont frappé la Grèce, l'Espagne et l'Italie en 2007, et des inondations en Grande-Bretagne et ailleurs, le coût de la protection civile s'est révélé insoutenable au niveau économique et humain. Il s'est clairement avéré qu'une intégration de la politique de protection civile des Etats membres créera un lien financier humain, écologique important, tant au niveau national qu'au niveau européen. D'ailleurs, selon des sondages récents, une grande majorité des Européens veulent une force européenne de protection civile qui pourrait ainsi renforcer la capacité de réaction de l'Union en cas de catastrophe.

Deux ans après la présentation du rapport Barnier pour une Force Européenne de Protection Civile, Europe Aid, nous applaudissons la présidence française qui a clairement confirmé son intérêt à porter le projet d'une telle force. Depuis 2007, le mécanisme communautaire de protection civile soutient et facilite la mobilisation des services de secours pour répondre aux besoins immédiats des pays frappés ou risquant d'être frappés par une catastrophe. Le mécanisme se fonde sur une série d'éléments et d'actions.

D'une part, il s'agit d'établir un inventaire des équipes de secours et d'intervention déjà disponibles dans les Etats membres. D'autre part, d'élaborer un programme de formation destiné aux membres des équipes d'intervention. De mettre en place un système commun de communication et d'information d'urgence entre le Centre de suivi et d'information, basé à Bruxelles, et les points de contact des Etats membres. Enfin, de contribuer à élaborer des systèmes de détection et d'alerte rapides. Depuis son instauration, ce mécanisme s'est révélé de plus en plus efficace. Lors des incendies survenus à Rhodes en juillet dernier, suite à la demande du gouvernement grec, la Commission a immédiatement activé le mécanisme dont l'efficacité a porté concrètement ses fruits. De plus, dans le cas de Rhodes, nous avons eu la première application en Europe de modules. Il s'agit d'équipes de protection civile des Etats membres qui peuvent être déployées très rapidement, généralement dans un délai de six à douze heures après la demande d'aide.

Ces avancées au niveau opérationnel et de coordination ont été accompagnées par l'instauration de nouveaux instruments financiers. Par sa dernière décision, l'Union Européenne a mis en place un instrument destiné à financer la mise en œuvre de mesures de protection civile. Pour la période 2007-2013, le montant total des actions et mesures financées par ledit instrument est fixé à environ deux cents millions d'Euros. En outre, à travers la création d'un fonds de solidarité, l'Union Européenne est en position d'exprimer de façon rapide, efficace et souple sa solidarité envers la population d'un Etat membre victime d'une catastrophe naturelle majeure. Ce fonds dispose aujourd'hui d'un budget annuel d'un milliard d'Euros.

La protection consulaire et diplomatique

Certes, au-delà de ces initiatives, il est nécessaire de développer et de mettre en place une véritable politique de protection de l'expatrié européen dans et en dehors de l'Union Européenne, afin d'intervenir en cas de crise ciblant la protection civile des citoyens européens expatriés. En ce sens, la protection des Européens requiert une présence consulaire européenne effective. L'article 20 du traité stipule que tout citoyen de l'Union bénéficie sur un territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat. En vue de mettre en application effective cet article, la création d'un guichet unique européen de protection civile dans le monde, la mutualisation des postes consulaires, la création de consulats européens communs chargés de la délivrance des visas, sont des propositions qui méritent d'être examinées minutieusement. Cependant, n'oublions pas qu'il faut aussi mieux protéger les Européens en mobilité dans l'Union. Malgré les avancées constantes du marché intérieur, les Européens expatriés au sein de l'Union restent, sous plusieurs aspects, des étrangers, se trouvant toujours face à plusieurs entraves : des lacunes législatives, des obstacles administratifs ou des cas de mauvaise application ou interprétation du droit communautaire.

Ces Européens étrangers subissent encore des discriminations, directes ou indirectes, sur leur lieu de travail. Ils doivent parfois surpasser, sans aucune aide de la part de l'Etat d'accueil, des barrières linguistiques. Les jeunes Européens sont les plus affectés, car ce sont eux qui mettent en application le droit communautaire de circulation. Ils voyagent, étudient, font des recherches, travaillent, se marient.

La réussite de l'Union Européenne aujourd'hui dépend essentiellement de sa capacité d'offrir à ses citoyens une protection aiguë face à toutes les crises qui secouent notre planète, qu'il s'agisse de la crise financière la plus grave depuis celle de 1929, de la crise alimentaire, ou de la crise énergétique. Comme l'a noté le Président Sarkozy lors de la séance plénière du Parlement Européen en juillet, l'Union Européenne doit protéger sans être protectionniste. Le Président l'a de nouveau souligné lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies mardi dernier, en appelant ses partenaires à un sommet international visant à gérer collectivement la crise financière. Le Parlement Européen suit de près les initiatives de la présidence française pour le rétablissement et la cohérence du système financier international.

La protection économique

Les résolutions du Parlement du 23 septembre 2008 sur la transparence des investisseurs institutionnels, sur les fonds alternatifs et les fonds du capital investissement, mais aussi sa résolution sur la maîtrise des prix de l'énergie, comportent des recommandations bien précises destinées à la Commission et au Conseil. D'ailleurs, le débat très intéressant de mercredi dernier en plénière sur la situation du système financier mondial et de ses effets sur l'économie européenne et la vie des citoyens a clairement confirmé la conviction des députés européens que nous ne pouvons pas laisser les citoyens seuls face aux turbulences des marchés financiers et aux conséquences parfois néfastes de systèmes que nous avons mis en application. Loin de concerner uniquement le maintien du pouvoir d'achat des Européens, il s'agit bien clairement de mettre à l'épreuve l'efficacité du marché intérieur lui-même dans le contexte de la mondialisation.

Pour conclure, l'histoire de l'Europe et de l'intégration européenne constitue un témoignage de mobilité et de solidarité. Il fut dès lors une coïncidence heureuse, voire symbolique, que Robert Schumann père, fondateur de l'Union et alors chef du gouvernement français, a signé le 7 juillet 1948 le décret instituant le Conseil Supérieur des Français à l'Etranger. Le maintien de la croissance et de la prospérité en Europe, autrement dit la réussite de notre projet européen dépend d'une participation pleine et entière de tous les Européens, ici ou ailleurs. Il nous incombe à nous, qui avons des responsabilités politiques au niveau national et européen, mais également à vous, représentants actifs de la société civile, de faire en sorte que l'Union ne déçoive pas ceux qui donnent forme au projet européen, assurant ainsi son avenir.



Intervention de Madame Catherine LALUMIERE, Présidente de la Fédération française des Maisons de l'Europe, Ancien ministre, Secrétaire d'Etat pour les Affaires européennes

Ce tour d'horizon des différentes délégations me fait très plaisir car l'Assemblée des Français de l'Etranger pourrait glisser vers du franco-français. Je viens d'écouter avec beaucoup d'attention Madame Rodi Kratsa-Tsagaropoulou qui a dressé un tableau très complet de l'une des missions fondamentales de l'Union Européenne, à savoir la protection des citoyens européens. Qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, des consommateurs, de la protection sociale, militaire, de plus en plus, l'Union Européenne doit protéger ses citoyens et sera jugée en fonction du degré de protection qu'elle assure.

Ces mesures sont multiples. Des protections juridiques, en matière de droit social, de droit du travail, dans le domaine de la famille également où nous savons à quel point la situation est actuellement peu satisfaisante. Protection financière aussi, notamment en cas de catastrophe naturelle ou d'accident. Quel mécanisme d'assurance va pouvoir intervenir pour que la

personne mobile soit quand même couverte et normalement indemnisée. Les droits politiques, le droit de vote. Le fait d'être citoyen européen nous permet de voter aux municipales ou aux élections européennes, même si nous ne résidons pas dans notre pays d'origine. Donc, toute une série de mesures, dont vous avez repris une bonne part dans le document final, qui vont dans le bon sens et améliorent la protection des individus qui ont utilisé à l'intérieur de l'Union Européenne le principe de libre circulation, et qui l'ont même étendu à des pays tiers. Mais la mondialisation dans laquelle nous évoluons joue aussi en faveur de la libre circulation.

Soyons mobiles, levons les obstacles, nous ne demandons que cela, oui mais... il y a quand même beaucoup d'obstacles, beaucoup de résistances, beaucoup de freins. Sans vouloir noircir la situation, je souhaite faire quelques remarques à propos de ces obstacles et ces résistances. Pour les supprimer, il faut les connaître et avoir clairement conscience que tout le monde n'est pas beau et forcément gentil, que la mobilité est très bien dans les discours, mais que dans la réalité, on n'est pas toujours d'accord. Nous sommes en fait remplis de contradictions. Je vais en citer quelques-unes.

Les réflexes nationaux, d'une part. Si je prends le cas des fonctionnaires français qui, à un moment donné de leur carrière, vont travailler dans une organisation internationale, à Bruxelles par exemple, lorsqu'ils reviennent en France, ils ne sont pas accueillis à bras ouverts. Je caricature un peu et la situation s'est peut-être améliorée, mais ils étaient pris pour des traîtres qui avaient préféré le drapeau européen, onusien ou autre, avec des salaires appropriés, et lorsqu'ils rentraient en France, ils avaient des difficultés pour calculer l'ancienneté, les points de retraite, pour retrouver des fonctions, etc. Ce qui montre la contradiction. Dans ce monde d'ouverture, de mobilité, on devrait au contraire se féliciter quand un fonctionnaire d'un pays va travailler dans un autre pays ou dans une organisation internationale.

La logique de la mobilité et des individus qui optent pour la mobilité est d'avoir des règles européennes harmonisées. Nous savons bien qu'il y a des résistances à l'harmonisation. Dans le domaine social, nous allons progressivement vers une harmonisation des niveaux de protection, mais les systèmes de sécurité sociale restent nationaux. S'agissant du problème des droits acquis, la logique était d'accueillir à bras ouverts les plombiers polonais. Ce ne fut pas le cas. Avec des conséquences électorales, sachant que nous étions à la veille d'un référendum. Donc, là encore, contradiction. Autre exemple, le refus qu'oppose la Belgique à la double nationalité, qui n'est pas conforme à l'esprit européen. Ou encore les politiques de visa. Le principe de libre circulation s'accommode mal du maintien des visas. A l'intérieur de l'Union Européenne, nous allons vers leur suppression, mais c'est souvent dans la douleur. Et si on pouvait maintenir des barrières à l'égard de la population de certains pays désormais membres de l'Union Européenne, beaucoup le feraient. Nous ne sommes pas tous parfaitement clairs sur ces sujets.

Il existe également des obstacles financiers. On parle de la mobilité des jeunes et on applaudit Erasmus, mais les étudiants qui en bénéficient ne sont que 2,3%. Et si nous prenons la classe d'âge incluant les étudiants mais également les jeunes qui n'ont pu faire d'études universitaires, seulement 1%. C'est dû à des raisons financières. Non seulement le programme n'est pas richement doté, mais les bourses Erasmus sont relativement faibles et si la famille n'a pas les moyens de compléter, le jeune ne peut pas bénéficier de la mobilité Erasmus. Je pourrais multiplier les exemples montrant que l'on est pour la mobilité, pour la libre circulation et que l'on en vante tous les jours les mérites, mais il existe toute une série de freins, d'obstacles qu'il faut avoir le courage de voir, d'analyser et d'essayer de surmonter.

Il ne faut jamais oublier que le projet européen n'est pas un projet économique. L'économie est un élément très important, mais c'est un instrument. Le projet européen est un projet de société construit sur des valeurs humanistes. C'est ce qui était à l'origine de la motivation des pères fondateurs. A l'aube du 21^e siècle, il reste l'objectif essentiel. Si nous laissons nos mentalités peu à peu dériver vers des solutions de facilité, si nous manquons de lucidité en ce qui concerne les obstacles à cette libre circulation, à cet esprit d'ouverture, nous risquons de détruire l'essence même du projet européen. Ce qui mérite réflexion.



Interventions et propositions des Délégations et Membres de l'AFE

Délégation de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale) et du Conseil de l'Europe - Daniel DUCARME, Ministre d'Etat belge

La Force européenne d'intervention civile et militaire

M. le Président, Mmes et MM. et chers collègues au Parlement national et au Parlement Européen, M. l'ancien Président du Parlement Européen, Mmes et MM., je pense qu'il est extrêmement important aujourd'hui, de se battre en faveur des Européens qui se trouvent à l'extérieur de l'Union Européenne pour qu'il y ait cette force civile et militaire d'intervention. J'attire l'attention de l'ensemble de nos amis qui sont présents et d'autres délégations ici, sur un fait majeur. Lorsque les problèmes se sont posés au Liban, s'il n'y avait pas eu la volonté française avec le Freville, de sauver un certain nombre d'expatriés qui étaient pris dans la nasse guerrière, nous n'aurions pas pu sauver, non pas seulement les Français, mais plus de 48 nationalités, grâce à une intervention civile et militaire. Dès lors, il me paraît essentiel de retenir cela, et je le défends d'autant plus que c'est mon rapport au niveau de l'UEO qui a été approuvé. L'Europe doit avancer, il faut créer la perspective, ce qui est au bout du chemin c'est la sécurité et la vie de familles d'Européens expatriés, et je vous demanderai de bien vouloir en tenir compte.

Délégation irlandaise - Pat COX, Président de l'European Movement International, Ancien Président du Parlement européen

Je tiens à vous dire combien je suis ravi de participer à cette première rencontre des Européens en mouvement. Je suis aujourd'hui le Président du Mouvement Européen. Je souhaite saluer tous les responsables pour cette initiative et le travail réalisé, surtout concernant le projet de *Déclaration de Paris* que je soutiens.

Dans les années 1930, Mahatma Gandhi, lors d'une visite en Grande-Bretagne, s'est vu poser la question par un journaliste : « Monsieur Gandhi, que pensez-vous de la civilisation britannique ? ». Ce dernier a répondu : « Ce serait une bonne idée d'un jour essayer ». Pour le prochain mandat du parlement européen, peut-être faudra-t-il ajouter un rôle législatif, c'est-à-dire surveiller plus soigneusement à l'avenir l'application et la transformation des directives européennes, afin de mieux apprécier et souligner cet écart entre théorie et pratique.

La coopération renforcée

Enfin, concernant les obstacles comme la subsidiarité, l'unanimité, nous bénéficions de la flexibilité d'une politique de coopération renforcée. Il y a eu beaucoup de problèmes avec le traité de Nice, mais sur ce point, il est bon. Selon mes informations, depuis sa ratification, cette politique de coopération renforcée n'a jamais été utilisée. Pourquoi pas faire cela, surtout dans le cadre des initiatives évoquées aujourd'hui. Il a beaucoup été fait allusion aujourd'hui à l'Irlande et au traité de Lisbonne. Je pense qu'il y aura probablement un second référendum le moment venu. J'ignore à quel moment, mais peut-être dans un an, après les municipales et les élections européennes. J'étais et je reste un partisan du « oui ». Il reste beaucoup à faire, mais soyons toujours optimistes, car l'optimisme occupe une grande place dans l'esprit et l'âme européenne.

Délégation italienne - Claudio MICHELONI, Sénateur des Italiens de l'étranger

Le réseau diplomatique

Le point 2 du projet de la *Déclaration de Paris* est extrêmement important pour ce qui se passe en dehors de l'Europe, mais si l'on veut donner une matérialisation de la citoyenneté, il faudrait pouvoir dire à nos citoyens européens que s'ils sont par exemple Italiens et qu'ils vivent en Allemagne, ils n'ont plus besoin de consulat italien. Théoriquement, l'administration allemande devrait être en mesure de. Je crois qu'il faut aller dans cette direction parce que c'est aussi une solution pour les pays nationaux de gérer différemment les millions de citoyens que nous avons dans les pays européens.

Membre AFE - François LUBRINA, Membre élu, circonscription de Montréal

Concernant le projet de la *Déclaration*, au troisième considérant, j'aurais pensé qu'il aurait été bon de rajouter une dimension économique et non pas seulement culturelle et des savoirs, en indiquant ceci : « Considérant que les Européens établis hors de leur pays d'origine participent à un meilleur échange des cultures, des savoirs, mais aussi des biens et des capitaux, car l'apport économique est fondamental ». Et je crois que si l'on veut avoir une crédibilité il faudra trouver des financements entre autres bien sûr à toutes les structures que l'on propose de faire, la notion de biens et de capitaux me semble importante.

Au troisième considérant, j'aurais pensé qu'il aurait été bon de rajouter une dimension économique et non pas seulement culturelle et des savoirs, en indiquant ceci : « Considérant que les Européens établis hors de leur pays d'origine participent à un meilleur échange des cultures, des savoirs, mais aussi des biens et des capitaux, car l'apport économique est fondamental ». Et je crois que si l'on veut avoir une crédibilité il faudra trouver des financements entre autres bien sûr à toutes les structures que l'on propose de faire, la notion de biens et de capitaux me semble importante.

Deuxième point, je ne voudrais pas faire de peine à nos amis Britanniques, mais je pense que si l'on ne veut pas en Europe une hégémonie de la langue anglaise, ce qui ne serait pas nécessairement souhaitable pour les différences culturelles, il faudrait peut-être introduire le fait qu'il faut encourager dans nos réseaux d'enseignement à l'étranger, que ce soit le réseau italien, le réseau français, le réseau belge, le réseau allemand, les langues européennes autres que l'anglais, que de toute façon on finit toujours par acquérir, sinon ces langues risquent d'être malmenées à l'étranger. C'est une notion que j'aurais aimé rajouter, de même dans notre réseau d'enseignement en Europe, que les langues européennes, autres que l'anglais, soient favorisées. Je vous remercie.

Membre AFE - Martine SHOEPNER, Membre élu, circonscription de Munich

Je représente les Français d'Allemagne, mais surtout je voudrais parler en tant que rapporteur de la Commission des lois de l'Assemblée. Vous avez dit : « les citoyens ne doivent pas être privés de leur droit de vote à l'étranger ». J'aimerais que l'on ajoute : « on doit leur donner les moyens d'exercer ce droit de vote en généralisant le vote par correspondance ». Cela étonnera peut-être le plus grand nombre de nos invités, puisque dans pratiquement tous les pays d'Europe on vote par correspondance, mais ce n'est pas le cas pour les Français. C'est très bien d'avoir un droit de vote, mais quand on doit faire des centaines ou des milliers de kilomètres pour aller au consulat, ce n'est pas évident.

Membre AFE - Marie-Françoise de TASSIGNY, Membre élu, circonscription de Genève

Je représente les Français de Suisse. Il a été fait état d'un manque cruel de chiffres et de statistiques en matière des Européens dans le monde. Ne serait-il pas possible de créer un observatoire européen des statistiques qui nous permettrait d'avoir des indicateurs communs pour savoir tous les mouvements des expatriés ?

Monsieur Andrew ROBINSON, Consul honoraire

Un exemple de collaboration. Nous avons créé dans ma région le premier consulat franco-allemand-italien en Europe, parce qu'en fédérant les ressources on peut faire mieux. J'ai trois ou quatre suggestions pour le texte. Nous pourrions reprendre les slogans de M. Lamassoure sur les vingt-cinq ans de retard en Europe pour les citoyens européens. Je pense que ce slogan serait très utile et l'on pourrait dire qu'il faut compléter les succès du grand marché de l'Euro et de l'élargissement de l'Europe avec une Europe plus musclée pour le citoyen européen expatrié.

Deuxième point, je pense qu'à la ligne 5 de la première page, il faut ajouter : « dans le cadre du trio France – République Tchèque – Suède ». La République Tchèque n'est pas représentée ici, et vu les louvoisements en République Tchèque sur l'Union Européenne, il serait utile de l'inclure dans cette phrase. Je pense également que nous pourrions inclure un nouveau « considérant » : « Considérant que les réseaux traditionnels de support consulaire et diplomatique traversent des périodes difficiles en matière de réduction budgétaire ». Parce que les supports, les réseaux de jadis, traversent une période difficile, c'est pourquoi il faut penser à des structures nouvelles en fédérant des ressources.

Je termine avec les finances. Cinquante-quatre milliards d'Euros sont dotés à la recherche développement en Europe, qui sont financés par des sociétés de l'information, et dans deux ans il y aura une césure pour les dépenses de ces budgets, pourquoi ne pas suggérer qu'un budget soit consacré à ces questions. Sans budget, ce document ne sera pas pris au sérieux. Cette déclaration n'est que le début d'un grand projet, ce n'est pas seulement une déclaration, mais un programme qui doit devenir pour tous les Européens un grand projet européen. Merci beaucoup.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Madame le Rapporteur Général, j'ignore comment vous allez intégrer tous les amendements, mais je vous souhaite du courage. Je voudrais dire à mon collègue italien que je partage tout à fait son point de vue en ce qui concerne la réaction des parlements aux représentants parlementaires des Français de l'étranger. Quand il s'agit de voter un texte pour les parlementaires français qui s'occupent de la France, tout le monde vient nous chercher, y compris la nuit. Lorsqu'il s'agit de voter un texte qui concerne les Français de l'étranger, c'est différent. Mes collègues pourront vous le confirmer. Je suis tout à fait d'accord pour le consensus, je ne pense pas qu'il faille aller vers un vote, parce que ce n'est pas dans l'essence de cette réunion. Je voudrais également dire à notre collègue Grec qui a dit qu'il n'y avait pas beaucoup d'argent pour inciter à l'expatriation. Je ne sais pas ce qui se passe en ce qui concerne la Grèce, mais pour ce qui est de la France non seulement il y a le budget de la FE mais il y a le budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui aide beaucoup à l'expatriation et qui dépasse les 300 millions d'Euros.

Pour terminer, je voudrais dire à notre collègue britannique que je pense que nous nous sommes mal compris en ce qui concerne le paragraphe sur la force d'intervention. C'est une proposition de Michel Barnier qui avait été faite à la demande de la Commission, une étude

qui avait été faite, et qui concluait à une demande de tous les pays, y compris les Britanniques pour cette force. Ce n'est pas dans le domaine militaire. Il ne s'agit pas de faire une défense européenne à travers ce qui a été annoncé, c'est quelque chose qui est fait pour aider les civils et les Européens à l'étranger. Evidemment, parfois il faut envoyer des bateaux, des avions, et bien souvent ce sont des militaires qui sont présents, mais il y a également des avions civils. Il s'agit de la création d'une force européenne pour l'aide aux civils européens. Les Britanniques l'ont acceptée, donc je pense que vous pourriez l'accepter dans le consensus.

Délégation portugaise - Paulo MARQUES, Membre élu de l'Assemblée des Portugais de l'Etranger et Président de l'Association CIVICA

Je suis membre élu à l'Assemblée des Portugais de l'Etranger et Président de l'Association CIVICA, qui regroupe plus de trois mille élus d'origine portugaise en France depuis mars 2008. A priori, il y a cinq millions de Portugais dans le monde ; sachant que les Français d'origine portugaise ne sont pas inclus dans ces statistiques. Mais il y a une réelle dynamique, comme nous avons pu le voir en France, à travers les élections municipales qui permettent dans chaque pays d'élire des ressortissants européens avec ou sans nationalité du pays de résidence. Nous souhaitons qu'il y ait beaucoup plus d'informations sur cette participation citoyenne. En ce qui nous concerne, nous avons quatre députés élus au suffrage universel. Nous nous réunissons le 15 octobre prochain. Nous en profiterons pour reprendre quatre propositions émises depuis ce matin et servir de relais avec tous nos amis du Conseil des Communautés Portugaises.

Délégation belge - Etienne KNOOPS, Administrateur de l'Union Francophone des Belges à l'Etranger (UFBE), Ancien Ministre

J'ai été ministre en Belgique il y a un certain temps. Mon pays est petit, et mon administrateur délégué ne veut pas vous parler de la Belgique, ce qui me dérange, car je suis francophone et wallon. Je suis administrateur de l'Union des Belges Francophones à l'étranger. Ils sont au moins cinq cent mille à travers le monde. Et nous en aurions bien plus, si notre pays avait accepté la double nationalité. La France possède une importante colonie en Belgique, soit environ cent cinquante mille Français, et cent cinquante mille Belges, dont beaucoup de francophones, en France.

Délégation Italienne - Silvana MANGIONE, Vice-secrétaire Générale du CGIE

Je suis secrétaire générale adjointe du Conseil des Italiens à l'étranger. Je réside à New York. Madame Lalumière a dit que le projet européen était un projet de société. Je crois que notre société aujourd'hui n'est plus cantonnée à l'intérieur de nos frontières. Nous vivons dans une société mondialisée, composée de plusieurs générations d'Européens, avec des idées démocratiques. De nombreux expatriés sont nés de parents ayant émigré d'Europe. Ce programme pourrait faire le lien entre les deuxième, troisième, quatrième générations d'émigrés de par le monde, devenir un outil, une source de richesse et d'énergie pour l'Europe. Ce sont tous ces jeunes ayant eu cette expérience de mobilité qui représentent notre avenir.

Membre AFE - Jean-Louis MAINGUY, Membre élu, circonscription de Beyrouth

Je souhaite revenir sur deux points. Le ministre des Affaires Etrangères, M. Bernard Kouchner a lui-même mis ce point en exergue ce matin en disant que l'Européen établi hors des frontières de l'Europe était un véritable messenger pour tout ce qui concerne les valeurs

européennes. Je vous propose un nouveau considérant, qui pourrait venir d'ailleurs après le troisième considérant qui traite de l'échange des cultures et des savoirs, et qui pourrait être rédigé comme suit : « Considérant que tout citoyen européen établi hors des frontières de l'Europe est le porteur d'un message proprement européen pour la défense des valeurs européennes (droits de l'homme et du citoyen, droits de la femme et de l'enfant, protection de l'environnement, combat contre la famine dans le monde etc.) ».

Le second point concerne plutôt le projet que nous avons eu à l'Assemblée des Français à l'Etranger concernant la protection des citoyens européens, qui n'est autre que le Fonds Européen de Solidarité réservé aux citoyens européens habitant hors des frontières de l'Union Européenne, dans un pays en crise. Il me semble que nous pourrions ajouter en annexe du cinquième point un paragraphe concernant ce Fonds Européen de Solidarité, car si nous avons passé en revue toute une série de visages de l'Europe, nous n'avons pas parlé du cœur de l'Europe, et je crois que la solidarité est au cœur de l'Europe. C'est la raison pour laquelle ce fonds est, à mon sens, essentiel.

**Intervention de Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail,
des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
« Pour une Europe sociale »**



Madame le Ministre, Mmes et MM. les Parlementaires, Mmes et MM., je suis très heureux d'être devant vous aujourd'hui, entre un sommet de l'Union Européenne sur l'égalité des chances hier à Paris, et après-demain, un sommet important à Luxembourg en matière sociale. Je suis venu vous tendre quelques perches pour engager le débat sur l'Europe sociale. L'Europe sociale, est-ce une utopie ? Non, à mon sens. Je vous tends une première perche. L'Europe sociale, est-ce un atout ou un handicap dans la mondialisation ? Pour moi, c'est un atout. Je vous tends une deuxième perche. L'Europe sociale, est-il possible de continuer à la faire progresser alors même qu'approchent des élections européennes en juin prochain ? Pour moi, oui. Je vous tends une troisième perche. Ensuite, quand on parle d'Europe sociale, doit-on se contenter de faire des grands discours, ce qui n'est déjà pas si mal, ou est-on capable de la faire démarrer enfin ? Car c'est bien de cela dont il s'agit. Avec une Europe sociale qui, notamment en matière de travail, depuis quelques années, a perdu le chemin du vote et de l'application des directives. Travail intérimaire, temps de travail... Depuis 2003-2004, les sujets étaient complètement bloqués.

Nous sommes à mi-chemin quasiment de cette présidence française, de cette présidence collective de l'Union Européenne. Quand je dis collective, ce n'est pas seulement la France, ce ne sont pas seulement les vingt-sept Etats membres, c'est aussi le Parlement Européen et les parlementaires nationaux, et c'est la raison pour laquelle il est important de pouvoir

s'approprier votre regard à vous, Expatriés européens. Ce sont aussi les partenaires sociaux au niveau européen et toutes les institutions. Nous savons qu'à la fin de cette année, nous serons jugés sur pièce. Est-ce que, oui ou non, des directives ou des textes ont progressé ? Est-ce que, oui ou non, des thèmes ont progressé ?

Parlons textes. Premier texte, le temps de travail. En juin dernier, à Luxembourg, nous avons enfin adopté un texte sur le temps de travail. Est-ce suffisant ? Quelle est maintenant la suite de ces directives ? Deuxième texte, le travail intérimaire. Sommes-nous en mesure de faire adopter au Parlement ce texte sur le travail intérimaire, très important, qui donne au premier jour l'égalité de traitement entre deux salariés, l'un travailleur intérimaire, l'autre employé de façon ferme et définitive de l'entreprise ? Troisième texte, les comités d'entreprise européens. Pouvons-nous, oui ou non, renforcer la communication entre les comités d'entreprise nationaux ? Est-il bon, oui ou non, de pouvoir porter au niveau européen, au niveau du comité d'entreprise, un certain nombre d'informations ? Quatrième texte, important, ambitieux, celui sur l'anti-discrimination, de façon à ce qu'il n'y ait plus sur le territoire européen de discrimination qui pourrait être fondée sur l'âge, sur le handicap, sur la religion, sur le sexe. Sur toutes ces questions, nous avons la possibilité de faire du continent européen le continent le plus avancé en la matière. C'est tout simplement l'objet de cette directive ambitieuse.

Vous connaissez les processus d'adoption de textes, mais au-delà de ces quatre textes, qui sont aujourd'hui sur la table, je n'oublie pas les autres sur le droit à portabilité et la portabilité des droits à pension de retraite complémentaire, ni la question de la coordination des régimes de sécurité sociale dont nous aurons à parler à Luxembourg cette semaine. La liste que je viens de dresser n'est pas exhaustive, mais je souhaitais vous dire celles qui venaient en priorité dans l'agenda.

Nous avons la nécessité aujourd'hui de mettre en place un agenda social rénové en matière européenne. Cet agenda social rénové traduira non seulement l'ambition collective de l'Europe, mais permettra aussi d'essayer de mettre à niveau l'ensemble des pays européens en matière de protection sociale, et je ne suis pas rêveur. Le marché intérieur est une réussite, nous le savons, mais nous avons besoin aussi d'avoir le pendant social de façon à ce que chacun ait conscience que l'Europe profite à tous, mais que l'Europe met aussi sur un pied d'égalité les uns et les autres. Quand nous avons tout le débat sur la directive temps de travail, c'est pour faire en sorte que les salariés ne travaillent pas quarante-huit heures dans un pays et quatre-vingt-dix heures dans un autre. Tous ces sujets sont aujourd'hui sur la table. Sur l'agenda social rénové, nous savons que la stratégie de Lisbonne a été très claire, elle a permis des changements de comportement, des évolutions, mais il nous faut aussi penser à la suite. C'est la raison pour laquelle, au travers de cette présidence collective qu'est la présidence française, au-delà même du travail de la Commission, dont le bilan sera fait l'an prochain, au-delà du travail du Parlement, nous avons besoin de nous dire que l'Europe sociale est peut-être un bel objet de discours, un bel enjeu de colloque, mais que nous pouvons aussi en faire une réalité et que ceci profitera à tous les Européens. Nous savons que l'Europe a besoin d'être concrète. L'Europe parle aux consommateurs bien souvent, mais parle-t-elle suffisamment aux travailleurs ? Je n'en suis pas persuadé. Voilà également l'un des enjeux de cette présidence et de ce thème de l'Europe sociale. Je vous ai tendu beaucoup de perches, à vous de les saisir. Sur tous ces sujets, l'harmonisation est la seule voie, en respectant la liberté, mais en comprenant quand même que cela vaut la peine. Il y a quand même moins de différences entre deux pays européens, avec des vraies différences sociales, qu'il n'y en a entre l'un de ces deux pays et le modèle social chinois. Par rapport à la directive Temps de travail, à la directive Travail intérimaire, nous n'en sommes pas encore à un point de consensus avec le Parlement, mais quand je vois d'où nous venons et là où nous en sommes, je me dis que nous avons fait un certain nombre de progrès, avec l'accord de la Grande-Bretagne, avec l'accord de la Pologne. Eviter qu'il se fasse n'importe quoi est une bonne

nouvelle pour tout le monde. Par exemple, l'Allemagne ne voulait pas d'un salaire minimum. Ce qui montre bien que la question du salaire minima a essayé d'être portée politiquement par un grand parti politique au niveau européen, mais nous constatons aujourd'hui que parler d'un salaire minimum ne peut pas se faire sans tenir compte du niveau de vie de tel ou tel pays. Nous sommes davantage sur les niveaux de protection sociale, les droits des travailleurs que sur la question du seul salaire, car déterminer un salaire médian est complexe, déterminer un salaire minimum européen est complexe ; sachant que les pays ayant déjà un niveau élevé ne voudront jamais l'abaisser et que les autres n'auront pas les moyens de l'élever. En tout cas, je n'ai pas le sentiment, politiquement, socialement, que ce soit le sujet prioritaire aujourd'hui. Nous sommes plus sur la question des niveaux de salaire en général que sur la question du salaire minimum.

Parfois, les regards et les avis sur l'Europe sociale sont très tranchés, mais il est toujours intéressant de faire de la pédagogie. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi n'importe comment. Il ne s'agit pas de mettre tout le monde à la toise. Vous parliez tout à l'heure d'égalité égalitaire. Ce qui m'intéresse, c'est que nous soyons tous sur la même ligne de départ, au même niveau. Mais sur la même ligne d'arrivée, cela dépend, car soit on a envie de courir plus vite, soit plus longtemps que les autres. Dans la conception politique qui est la mienne, égalité et liberté ne sont pas dissociables. Je suis pour l'égalité, je ne suis pas pour l'égalitarisme. Voilà pourquoi dans cette Europe sociale à laquelle je crois, c'est à mon avis une exigence éthique, même économique, mais nous devons montrer que le progrès économique et le progrès social ne sont pas dissociables. Vous marchez bien sur deux jambes, et les deux jambes, ce sont le progrès économique et le progrès social en même temps. Je vous remercie.

Intervention des délégations et membres de l'AFE:

Délégation britannique - Sheila TELFORD, International Consortium of British Pensioners

Je suis ici en tant que représentante des retraités britanniques expatriés à travers le monde hors Europe. Je saisis la perche relative à la justice et à la portabilité des retraites, car il me paraît essentiel d'avoir conscience qu'à l'heure actuelle, les pensions doivent constituer un droit pour tous les Européens qui ont apporté leur contribution durant toute leur vie professionnelle.

Délégation slovène - Branco ZORN

Nous avons évoqué ce matin le droit à la santé. M. le Ministre, vous avez été un ministre de la Santé très brillant, mais permettez-moi de vous poser la question suivante. L'un des principaux obstacles au droit à la santé dans l'Europe actuelle est l'absence d'harmonisation de la nomenclature médicale. Avez-vous pensé à cette harmonisation ? Est-il envisagé de la normaliser pour qu'enfin les patients puissent aller d'un pays à l'autre se faire soigner dans les meilleurs endroits, mais au même prix ?

Délégation britannique - Bob GILLESPIE

Je suis Président du Groupement des Associations britanniques en France. Vous nous avez tendu des perches, et donc je les saisis. J'ai eu l'occasion ce matin de faire une remarque qui a été considérée comme excessivement anglaise. Je vais en faire une seconde à mes risques et

périls. La République Française nous a donné des valeurs de liberté, égalité et fraternité. Parlons d'égalité et de fraternité. Vos objectifs sont sans doute égalitaires et, disons-le, humanitaires dans ce que vous cherchez à faire. Mais où est la liberté de faire ce que l'on veut ? La définition anglo-saxonne de la liberté est de faire ce que l'on veut. En conséquence de quoi ces objectifs qui volent un peu dans les plumes d'une conception anglo-saxonne de la liberté vont être très difficiles à faire avaler par des Anglo-Saxons.

Délégation autrichienne - Peter ERNST, Président de l'Association autrichienne de Paris

Je suis le Président de l'Association autrichienne à Paris. La liberté, selon les Anglo-Saxons, c'est peut-être faire ce que l'on veut, mais je crois que dans d'autres horizons, la liberté, c'est de faire ce qui est permis.

Réponse du Ministre Xavier Bertrand

Vous avez commencé par les retraites, qui sont décidément d'actualité, ce qui montre bien que le sujet des retraites n'est pas un sujet franco-français, mais que la même logique s'impose partout. On vit de plus en plus longtemps, il faut donc juste assurer le financement des retraites. Le vieillissement de la population est d'ailleurs l'une des questions qui se pose à l'ensemble de nos sociétés européennes. L'augmentation de l'espérance de vie est une formidable bonne nouvelle, encore faut-il en tirer toutes les conséquences, et tous les pays ne sont pas placés sur un pied d'égalité en la matière. La France a regardé les choses en face depuis trop peu de temps. 1993, les premiers textes sur les retraites. 2003, la mise en place de la journée de solidarité. Demain, la mise en place du cinquième risque.

Tous nos systèmes de protection sociale sont impactés par l'augmentation de l'espérance de vie. Et il faut aussi faire des choix, définir des priorités. En tout cas, nous savons bien aujourd'hui qu'il y a deux moments de la vie pour lesquels nous devons certainement renforcer nos politiques. D'une part, le début de la vie, avec la petite enfance, moment clé qui permet de bien asseoir la conciliation vie familiale, vie professionnelle, car derrière cela signifie la démographie et la place des femmes au travail et dans la société. Cela repose notamment sur la mise en place du droit à la garde d'enfant dans notre pays, le maintien d'un taux d'activité de plus en plus élevé pour les femmes qui le souhaitent en leur laissant le libre choix. D'autre part, le troisième et le quatrième âge. A ces deux moments clés, nous devons certainement renforcer nos politiques dans les prochaines années, et forcément en Europe.

En matière sociale et de droit du travail, c'est la responsabilité de chaque Etat membre avant tout. Voilà pourquoi il y a unanimité sur de très nombreux sujets. La liberté est donc respectée puisqu'il faut l'unanimité. Pour passer, le texte relatif à la lutte contre les discriminations devra avoir l'unanimité au Conseil. Et le ministre de la Santé savait pertinemment que nous n'étions pas dans un domaine de compétence communautaire avec la santé. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a fallu déployer beaucoup d'énergie pour avoir si peu de résultat sur la mise en place d'une réponse totalement harmonisée en matière de lutte contre la grippe aviaire.

S'agissant des retraites, pouvons-nous progresser ? Oui. Comment ? Par l'adoption des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale. Vous avez exercé dans différents pays, c'est votre carrière, c'est vous-même qui êtes concerné, c'est votre retraite. A nous de faciliter les choses. Honnêtement, avec l'informatisation du système et l'interopérabilité, il faut avant tout une volonté. Cette volonté existe. J'aurai une communication sur ce sujet jeudi après-midi au Conseil. Il nous faut maintenant la décliner Etat par Etat.

Mais un sujet n'est pas encore réglé, celui de la portabilité des droits à pension de retraite complémentaire. Vous avez travaillé dans un Etat, quid de la complémentaire ? Les Pays-Bas

et l'Allemagne rencontrent des difficultés de compatibilité avec leurs pratiques, notamment dans les Länder pour l'Allemagne, ou par rapport aux durées de consolidation. C'est l'un des points sur lesquels il faut négocier pour trouver une unanimité sur la question. Donc, un aspect pratique où il faut améliorer, et un aspect qui reste politique, le droit à pension de retraite complémentaire.

La question du droit à la santé, de l'harmonisation de la nomenclature, demande du travail, mais ne faut-il pas passer par une directive Santé. C'est l'un des sujets auxquels je croyais beaucoup lorsque j'étais ministre de la Santé, et je reste persuadé que c'est nécessaire, sans tout formaliser. La question de la santé peut nécessiter un cadre précisé et renouvelé. Nous n'avons aujourd'hui pas suffisamment d'occasions de rendre l'Europe concrète. Comme je l'ai dit précédemment, l'Europe parle aux consommateurs, c'est bien. L'Europe parle bien aux voyageurs, c'est vrai. Mais l'Europe ne pourrait-elle pas parler davantage aux usagers de nos systèmes de santé que sont les Européens ? Bien sûr. Il suffit de voir la façon dont nous avons pu, avec la Belgique par exemple, passer des conventions, à l'époque avec Rudy Demotte, pour que lorsqu'on était d'un côté de la frontière, en Belgique ou en France, si l'on avait besoin d'avoir accès facilement à des soins, on n'ait pas des problèmes incommensurables pour obtenir la prise en charge ou le remboursement. Ce n'étaient pas des expérimentations, mais des accords bilatéraux, et il faut pouvoir le faire sans problème. Cela va-t-il favoriser le tourisme médical ? Je ne le crois pas. Et surtout si une nomenclature est mise en place. Mais si vous mettez en place une nomenclature, sur quelle base la faites-vous ? Parce que le coût des prestations de santé n'est pas le même dans les différents pays. Les niveaux de vie ne sont pas les mêmes dans les différents pays. Que vous puissiez établir une norme pour le remboursement et la prise en charge de façon à ce que personne ne soit lésé, oui. Mais je pense que définir un tarif unique est très compliqué. Si une forme d'harmonisation pouvait se faire de manière médicale, ce serait déjà une excellente chose.



En matière de santé et de nomenclature, faisons en sorte que l'Alliance Européenne contre le Cancer porte tous ses fruits, que l'Alliance Européenne contre les Maladies Rares nous permette de mettre les choses en commun, de ne pas chercher chacun dans un pays sur le même thème, mais de veiller à ce que si un pays travaille sur tel aspect thérapeutique, l'autre

pays travaille sur tel autre, et qu'à aucun moment on ne se marche sur les pieds. Nous aurons alors gagné du temps. Je ne vois pas pourquoi le vaccin contre le Sida, s'il est découvert, serait forcément américain. Pourquoi ne serait-il pas européen ? Mais pour cela, nous avons besoin d'une bien meilleure complémentarité. Même logique pour Alzheimer. Soyons sur des projets fonctionnels et je pense que l'Europe de la santé aura gagné beaucoup de temps.

Sur la question du projet social, c'est du ressort des Etats membres, mais cela vaut la peine de mettre des choses en commun. En tant que ministre français, et j'enlève ma casquette de Président de l'Union dans le domaine de compétence ministérielle qui est le mien, permettez-moi de vous dire que si vous ne mettez pas des règles, et si dans certains pays vous pouvez faire travailler vos salariés quatre-vingt-dix heures quand la France est à quarante-huit heures, comment, avec la mobilité des travailleurs, éviter le dumping social ? Ce qui est pour la France le sera également pour des pays anglo-saxons. Car un jour ou l'autre, vous trouverez toujours un moins disant social. Il suffit de regarder la Chine, dont on pensait qu'ils étaient les moins disant. Pas du tout, ils sont aujourd'hui concurrencés par d'autres nouveaux dragons qui leur pose des difficultés parce que leur système de protection sociale est moindre.

Dans ce cas, ce n'est pas vers le bas que vous pouvez avoir une concurrence intelligente, mais forcément par le haut, chacun gardant, bien sûr, la maîtrise de ses projets nationaux. Et nous le voyons avec les quatre arrêts Ruffert, Laval, Viking et Luxembourg. Si nous ne faisons rien, les délocalisations auxquelles nous assistons, qui sont toujours douloureuses à vivre, ne se feront plus dans le Sud-est asiatique, mais au sein de l'Europe, et ce sera politiquement beaucoup plus difficile. Nous devons faire la même partie de football à vingt-sept, tous avec les mêmes chaussures, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui, certains jouant avec des chaussures de sport, d'autres avec des chaussures de foot, et d'autres avec des chaussures de ski.

Sur tous ces sujets, l'harmonisation est la seule voie, en respectant la liberté, mais en comprenant quand même que cela vaut la peine. Il y a quand même moins de différences entre deux pays européens, avec des vraies différences sociales, qu'il n'y en a entre l'un de ces deux pays et le modèle social chinois. Par rapport à la directive Temps de travail, à la directive Travail intérimaire, nous n'en sommes pas encore à un point de consensus avec le Parlement, mais quand je vois d'où nous venons et là où nous en sommes, je me dis que nous avons fait un certain nombre de progrès, avec l'accord de la Grande-Bretagne, avec l'accord de la Pologne. Eviter qu'il se fasse n'importe quoi est une bonne nouvelle pour tout le monde. Par exemple, l'Allemagne ne voulait pas d'un salaire minimum. Ce qui montre bien que la question du salaire minima a essayé d'être portée politiquement par un grand parti politique au niveau européen, mais nous constatons aujourd'hui que parler d'un salaire minimum ne peut pas se faire sans tenir compte du niveau de vie de tel ou tel pays. Nous sommes davantage sur les niveaux de protection sociale, les droits des travailleurs que sur la question du seul salaire, car déterminer un salaire médian est complexe, déterminer un salaire minimum européen est complexe ; sachant que les pays ayant déjà un niveau élevé ne voudront jamais l'abaisser et que les autres n'auront pas les moyens de l'élever. En tout cas, je n'ai pas le sentiment, politiquement, socialement, que ce soit le sujet prioritaire aujourd'hui. Nous sommes plus sur la question des niveaux de salaire en général que sur la question du salaire minimum.

Parfois, les regards et les avis sur l'Europe sociale sont très tranchés, mais il est toujours intéressant de faire de la pédagogie. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi n'importe comment. Il ne s'agit pas de mettre tout le monde à la toise. Vous parliez tout à l'heure d'égalité égalitaire. Ce qui m'intéresse, c'est que nous soyons tous sur la même ligne de départ, au même niveau. Mais sur la même ligne d'arrivée, cela dépend, car soit on a envie de courir plus vite, soit plus longtemps que les autres. Dans la conception politique qui est la mienne, égalité et liberté ne sont pas dissociables. Je suis pour l'égalité, je ne suis pas pour l'égalitarisme. Voilà pourquoi dans cette Europe sociale à laquelle je crois, c'est à mon avis

une exigence éthique, même économique, mais nous devons montrer que le progrès économique et le progrès social ne sont pas dissociables. Vous marchez bien sur deux jambes, et les deux jambes, ce sont le progrès économique et le progrès social en même temps. Je vous remercie.





Allocution de clôture

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger, président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE

Mmes et MM. les Ministres, Mmes et MM. les Ambassadeurs, Mmes et MM. les Sénateurs, Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM. les Représentants. Je retiendrai plusieurs phrases de cette première journée qui la résument pleinement. L'Europe, ce n'est pas facile, c'est un travail contre soi-même. Tels ont été les mots du ministre Bernard Kouchner. L'Europe, ce n'est pas facile, c'est vrai. Après avoir reçu cette semaine en commission les responsables du réseau Infobest, spécialisé dans les zones transfrontalières entre la France, la Suisse et l'Allemagne, j'ai alors eu le sentiment en les écoutant, malgré toutes les tracasseries administratives que rencontrent nos concitoyens dans ces zones transfrontalières, que l'Europe, ce n'est pas facile et ce n'est pas tout à fait réglé pour maintenant.

D'autres ont souligné la place des Européens expatriés, une richesse pour l'Europe. Nous en sommes tous convaincus. Sans les expatriés, les commerciaux, les culturels, les diplomates, que serait un pays, que serait son image de marque ? Nous sommes donc une valeur ajoutée. Et pourtant, disait Catherine Lalumière, les expatriés ne sont pas toujours bien accueillis à leur retour, et nous l'avons certainement tous plus ou moins vécu un jour. Merci à l'un des interlocuteurs d'avoir rendu hommage aux lycées français, établissements qui assurent la diffusion de la langue française, et nous espérons que la chose pourra se faire dans d'autres pays.

Ne pas être trop gourmand, comme cela a été rappelé par un sénateur italien. Je partage son sentiment. Nous ne pourrions effectivement jamais tout faire. Mais je retiens aussi ces mots d'encouragement quant à la pérennisation, la reprise de ces rencontres par les présidences futures ou par d'autres, et nous essaierons d'y parvenir. Quant aux moyens, c'est un paramètre à prendre en compte, mais l'essentiel, c'est d'y croire et de continuer.

D'après vos réactions aujourd'hui, il semblerait que nous avons réussi tout du moins à vous réunir. Les Européens veulent du concret, a dit Hubert Haenel. Travaillons et poursuivons nos deux thématiques traitées aujourd'hui tout en donnant une place essentielle à l'Europe sociale, comme nous l'a dit le ministre des Affaires sociales. Alors, à nous Européens de l'étranger, d'apporter notre contribution. Je vous remercie.

Clôture des travaux : Intervention de Monsieur Jacques BARROT, Vice-président de la Commission européenne

Mmes et MM. les Ministres, Mmes et MM les Parlementaires, MM. les Ambassadeurs, Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM les Représentants, Mesdames et Messieurs. Il y a au terme de vos débats, une motion forte qui va guider notre action, et soyez certains que je vais m'en inspirer et que j'aurai à cœur d'assurer un suivi. Cette rencontre d'aujourd'hui est une idée excellente de la présidence française et de vous-mêmes, et je veux saluer le Président Villaescusa et Madame Ducarme. Je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne le suivi, nous serons très attentifs, et que je serai vraiment votre interprète.

Dans ces quelques propos de fin de journée, je vais me contenter de voir comment cette citoyenneté européenne peut être vraiment approfondie et plus signifiante qu'aujourd'hui. Je verrais la citoyenneté européenne à travers un espace commun de travail. Je verrais aussi la citoyenneté européenne naître d'un espace commun de protection, protection individuelle, protection collective. Et la citoyenneté européenne naîtra d'un espace commun de culture et de valeur, et à ce titre, les expatriés que vous êtes ont un rôle déterminant à jouer.

D'abord, je rappelle que nous n'avons, à ma connaissance, que huit millions de citoyens européens résidant dans un Etat membre qui n'est pas le leur, pour étudier, travailler, rejoindre leur conjoint ou passer leur retraite. C'est peu finalement au regard de 490 millions d'habitants, mais c'est vrai que les difficultés sont encore trop nombreuses pour que les citoyens européens n'hésitent pas à s'établir hors de leur pays d'origine. Les barrières ne sont pas tombées, loin de là.

La Justice civile

J'en viens à la protection du citoyen européen et de ses droits et à quelques-uns de mes chantiers. D'abord, tout ce qui concerne les unions et les divorces des couples binationaux. Nous avons chaque année cent soixante-dix mille divorces de conjoints de nationalité différente. Nous avons à peu près réglé le problème de la garde d'enfant, encore que je doive vraiment m'assurer de l'application des règles européennes. Nous sommes en train de régler le problème des obligations alimentaires, mais un grand problème demeure, celui de trouver, en cas de désaccord des conjoints, quel est le tribunal, quelle est la loi applicable, pour permettre le divorce des couples de nationalités différentes.

Mon second chantier concerne les successions transnationales pour lesquelles il n'existe pas encore d'instrument législatif. Nous avons entre cinquante mille et cent mille successions transnationales chaque année. Nous allons tenter de créer un certificat d'héritier européen. Chaque citoyen pourra ainsi prouver sa qualité d'héritier dans tous les Etats membres, quelle que soit la localisation du bien hérité. Enfin, le notariat européen s'est déjà lancé dans le registre européen des testaments. Beaucoup de choses sont à faire dans le domaine de la protection individuelle, et je veux en faire une des priorités de mon action.



La Justice pénale

J'en viens à l'espace de protection collective. Il faut que les expatriés et les citoyens européens se sentent protégés collectivement. Nous avons progressé, car nous avons maintenant le mandat d'arrêt européen. Sept mille mandats d'arrêt européens ont été émis en 2007, ce qui nous a permis d'arrêter un certain nombre de personnes dangereuses pour la sécurité de tous. Nous avons réussi à mettre enfin en réseau les casiers judiciaires nationaux. S'il y avait eu cette interconnexion des casiers judiciaires, les autorités belges n'auraient pas ignoré ce qui s'était passé s'agissant de l'affaire Fourniret en France. La construction de cet espace de protection individuelle et collective est une des clés de la citoyenneté européenne.

Les Retraites

Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi protéger les travailleurs contre un certain nombre de risques. Nous touchons là à la protection pour la retraite. Le marché du travail européen ne pourra se développer que si la portabilité des droits à la retraite existe. La possibilité de cumuler des droits obtenus en cotisant dans différents Etats membres est encore soumise à des procédures très complexes. C'est un point majeur. Une directive de 2005 sur la portabilité des droits à pension de retraite complémentaire vient d'être approuvée par le Parlement européen en 2007, mais le texte a été affaibli. La possibilité de transférer d'un régime vers un autre le capital retraite d'un travailleur a été retirée, on a simplement conservé l'acquisition et la préservation des droits à pension dormants. C'est vrai que nos systèmes de retraite, les uns par répartition, les autres par capitalisation, ne sont pas toujours faciles à rendre compatibles, mais c'est néanmoins un problème que nous devons résoudre. Voilà pour ce marché du travail, nécessaire pour vous, vos enfants, vos petits-enfants, et surtout pour tous les futurs Européens expatriés.

La Santé

La citoyenneté européenne naît d'un espace commun de protection. La protection individuelle implique évidemment que le marché intérieur soit aussi un peu plus dynamique. Il faut aller plus loin. Nous avons encore des difficultés sur le marché intérieur des assurances, l'assurance transfrontalière d'une automobile reste encore un parcours du combattant, ce qui n'est pas normal. La protection individuelle, c'est également le chantier de l'Europe de la santé. La mobilité de la santé est pratiquée par 5% des Européens. C'était 1% en 2000, c'est donc un progrès, mais il faut que cet accès à la santé en Europe puisse se développer, en particulier pour les soins transfrontaliers. Nous avons enfin une directive du 2 juillet 2008, adoptée par la Commission, relative à la mobilité des patients et aux soins transfrontaliers. Ce texte codifie la jurisprudence de la Cour de Justice sur les conditions dans lesquelles les patients peuvent se faire soigner dans l'Etat membre de leur choix aux conditions de remboursement de leur pays d'origine. C'est la première étape vers cet objectif à long terme d'une compatibilité des systèmes d'assurance maladie. Mais je n'oublie pas que j'ai été moi-même à l'origine de votre caisse de sécurité sociale des expatriés.

La Protection civile et la Représentation consulaire

J'en viens à une autre protection à laquelle je vais également attacher beaucoup d'importance. Le principe qui fonde la protection consulaire est de garantir à tout citoyen de l'Union Européenne, se trouvant dans un pays tiers où il n'existe pas de représentation consulaire de son pays d'origine, le soutien de toute représentation consulaire d'un autre Etat membre. La Commission a adopté en 2007 un plan d'action sur la protection consulaire pour 2007-2009. Il

s'agit de mettre en place un bureau commun dans un Etat tiers, de créer un site web, de négocier une clause de consentement à insérer dans les accords mixtes avec les pays tiers. Nous voudrions aussi inclure dans les passeports une reproduction de l'article 20 du traité pour que chaque citoyen puisse connaître ses droits et puisse aussi s'adresser au bureau compétent pour les faire valoir.

Le traité de Lisbonne fournira une base juridique à la législation dans le domaine de la protection consulaire. En attendant, nous commençons à préparer les jalons de cette protection consulaire renforcée. Pour cela, nous devons avoir un partenariat solide entre Commission, Parlement, Etats membres, et un dialogue entre les autorités consulaires, à l'image du séminaire de réflexion qui sera organisé le 27 octobre sous présidence française. Et nous avons besoin de vous. L'Assemblée des Français de l'étranger est là pour nous aiguillonner. Enfin, pour conclure, la citoyenneté européenne naît aussi d'un espace commun de culture et de valeurs. Vous êtes l'avant-garde qui peut aider à donner à cette citoyenneté européenne le meilleur d'elle-même. D'abord un certain multilinguisme. Nous avons aujourd'hui le sentiment que si elle veut préserver sa diversité culturelle, et marcher vers une plus grande unité là où cette unité apporte une valeur ajoutée, les Européens doivent pratiquer plusieurs langues. Vous êtes à ce niveau une force d'avant-garde. C'est aussi le ciment culturel, avec des programmes européens. J'ai en charge le lourd dossier de l'émigration, important pour notre Europe. Il s'agit à la fois de gérer de manière concertée les flux migratoires et d'avoir une politique d'asile digne de nos grandes traditions humanistes. Vous êtes probablement parmi les meilleurs promoteurs de ce ciment culturel.

Les Valeurs européennes

Je finirai par les valeurs, le respect des droits fondamentaux, la protection de la vie privée, la lutte contre toutes les discriminations. Ces valeurs humanistes essentielles constituent le ciment de la citoyenneté européenne. J'ai beaucoup parlé de protection, mais il faut aussi que la citoyenneté européenne soit vécue par nous tous, par chacune et chacun d'entre vous, comme une exigence personnelle. Vous devez être les témoins de ces valeurs européennes dont nous avons plus besoin que jamais. Après tout, la crise financière qui est en train de défrayer toutes les chroniques n'est-elle pas finalement le résultat d'un manque d'éthique de la part des responsables qui ont laissé un certain nombre de choses dériver. Comme je l'ai dit, vous êtes une avant-garde que nous devons écouter et promouvoir beaucoup plus que nous le faisons aujourd'hui. Vous, expatriés dans les limites de l'Union Européenne, soyez sûrs que je souhaite traiter progressivement tous ces problèmes transfrontaliers. Mais vous allez me faire une promesse, c'est de me saisir des difficultés que vous pouvez rencontrer dans la vie quotidienne, car c'est en partant des faits que nous pourrons créer cette communauté de justice, cette communauté de droit, qui doit prolonger le marché unique. Le marché unique est un acquis, la liberté de circulation dans l'Europe est formidable, nous allons nous assurer d'une bonne gestion des frontières extérieures, mais tout cela ne prend sens que si nous prolongeons ce marché unique par une vraie communauté de droit, une vraie communauté où les citoyens se déplacent tout en étant assurés que leurs droits seront retenus et respectés quel que soit l'Etat membre où ils vivent. A tous ceux qui, parmi vous, sont expatriés dans les pays tiers, je rappelle aussi que l'Europe doit être un acteur mondial qui, progressivement, nous aide à donner à la mondialisation un visage plus humain. Merci pour tout ce que vous faites. Merci aux parlementaires présents, et à chacune et chacun d'entre vous, convaincu que vous avez un rôle majeur. Je vous remercie.



Signature de la Déclaration de Paris

Liste des participants

1° : Délégations nationales

ALLEMAGNE :

- M. Wolfgang KLAPPER, Consul - Ambassade d'Allemagne à Paris

AUTRICHE :

- M. Peter ERNST, Président de l'Association autrichienne de Paris
- M. Günther MAUERHOFER, Vice-président de l'Association autrichienne de Paris
- M. Hanne MOSTECKY, Association autrichienne de Paris
- Mme Gerlinde ZAAIJER, Association autrichienne de Paris
- Mme Heide KOLZER, Association autrichienne de Paris
- M. Heinz SCHREINZER, Association autrichienne de Paris

BELGIQUE :

- M. Etienne KNOOPS, Administrateur de l'Union Francophone des Belges à l'Etranger (UFBE) / Ancien Ministre
- Chevalier Dominique de PATOUL, Administrateur délégué de l'UFBE
- M. Walter THIEBAUT, Président de l'association "Les Flamands dans le monde"
- M. Pol GLESNER, Coopération technique internationale
- Son Excellence M. Baudouin DE LA KETHULLE, Ambassadeur de Belgique

BULGARIE :

- M. Stefan NIKOLOV, Secrétaire Général de l'Agence d'Etat pour les Bulgares de l'étranger

CHYPRE :

- Son Excellence M. Pericles NEARKOU, Ambassadeur de Chypre

DANEMARK :

- M. Hans Jörgen HELMS, Directeur Général Honoraire à la Commission européenne / Vice-président de l'association "Les Européens dans le monde"

ESPAGNE :

- M. Francisco RUIZ VAZQUEZ, Président du Conseil Général des Citoyens Espagnols de l'Extérieur
- M. Luis IGLESIAS ROLDAN, Conseiller pour la France du Conseil Général des Citoyens Espagnols de l'Extérieur
- M. Carles GASOLIBA, Vice-président de la Ligue Européenne de Coopération espagnole
- M. José Julio RODRIGUEZ HERNANDEZ, Sous-directeur de la Direction générale de l'Emigration

ESTONIE :

- M. Réa RANNU, Secrétaire Consulaire Ambassade d'Estonie en France

FINLANDE :

- Mlle Laura VESTERINEN-MAURY, Porte parole du Parlement des Finlandais expatriés
- Mme Tina NORDQVIST, Secrétaire du Parlement des Finlandais expatriés

GRECE :

- M. Stefanos TAMVAKIS, Président du World Council of Hellenes abroad
- M. Paschalis PAPACRISTOPOULOS, Vice-Président de l'Association "Européens dans le monde" / World Council of Hellenes Abroad
- M. Vassilis GEORGAKOPOULOS, World Council of Hellenes Abroad
- Mme Iphigénie CONTOLEONTOS, Premier Conseiller Ambassade de Grèce en France

HONGRIE :

- Son Excellence M. Laszlo NIKICSER, Ambassadeur de Hongrie
- M. Zoltan FEJES, Conseiller Affaires Européennes Ambassade de Hongrie en France

IRLANDE :

- M. Pat COX, Président de l'European Movement International / Ancien Président du Parlement européen
- M. Andrew NOONAN, Consul Ambassade d'Irlande en France
- Mme Noreen BOWDEN, Représentante irlandaise de l'association "Les Européens dans le monde"

ITALIE :

- M. Claudio MICHELONI, Sénateur des Italiens de l'étranger
- M. Elio CAROZZA, Secrétaire Général du Conseil Général des Italiens à l'Etranger (CGIE)
- M. Andrea AMARO, Vice-secrétaire Général du CGIE
- M. Lorenzo LOSI, Vice-secrétaire Général du CGIE
- Mme Silvana MANGIONE, Vice-secrétaire Générale du CGIE
- M. Francisco Fabian NARDELLI, Vice-secrétaire Général du CGIE
- M. Tommaso CONTE, Membre du CGIE
- M. Ugo DI MARTINO, Membre du CGIE
- M. Gian Luigi FERRETI, Membre du CGIE
- M. Dino NARDI, Membre du CGIE
- Mme Filomena NARDUCCI, Membre du CGIE
- M. Francesco PAPANDREA, Membre du CGIE
- M. Claudio PIERONI, Membre du CGIE
- Mme Michele SCHIAVONE, Membre du CGIE
- M. Augusto SORRISO, Membre du CGIE
- M. Roberto VOLPINI, Membre du CGIE
- M. Giovanni RAPANA, Membre du CGIE
- M. Piero PORCARELLI, Conseiller au Ministère des Affaires étrangères / Secrétaire exécutif du CGIE
- Mme Carla ZUPETTI, Directeur général pour les Italiens à l'Etranger et les Politiques Migratoires auprès du Ministère des Affaires Etrangères Italien

LETTONIE :

- Mme Dana HEIBERGA, Directrice du Département des Lettons à l'étranger, Ministère de l'Intégration sociale lituanien

LUXEMBOURG :

- M. Charles GOERENS, Député / Vice-président de la Commission des Affaires Étrangères et Européennes / ancien Ministre
- Son Excellence M. Georges SANTER, Ambassadeur du Luxembourg

MALTE :

- Son Excellence Mme Victoria Ann CREMONA, Ambassadrice de Malte

PAYS BAS :

- M. André CARSTENS, Sous-directeur des Affaires consulaires et juridiques, Ministère des Affaires étrangères néerlandais
- Mme Judith MAAS, Secrétaire chargée des Affaires Politiques, Ambassade des Pays-Bas en France
- Mme Marjoleine HENNIS, Conseillère Affaires sociales Ambassade des Pays-Bas en France
- M. Tom MAASEN, Direction intégration européenne du Ministère des Affaires Etrangères néerlandais

POLOGNE :

- M. Andrzej GRZYB, Président de la Commission des Affaires européennes au Parlement polonais
- Mme Joanna SENYSZYN, Députée / Membre de la Commission de liaison des Polonais de l'étranger
- Mme Eliza KALITA, Secrétariat de la Commission des Affaires européennes au Parlement

PORTUGAL :

- M. Hermano SANCHEZ-RUIVO, Président de la Coordination des collectivités portugaises en France
- M. Carlos PERREIRA, Président du Conseil des Communautés Portugaises (CCP)
- M. Parcidio PEIXOTO, Conseiller au Conseil des Communautés Portugaises (CCP)
- M. Alvaro PIMENTA MACHADO, Conseiller au Conseil des Communautés Portugaises (CCP)
- M. Carlos-A. SILVA GONCALVES, Député de l'étranger
- M. Victor GIL, Conseiller Affaires Sociales Ambassade du Portugal en France

ROUMANIE :

- Prof. Dr. Dumitru PREDA, Ministre-Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères roumain
- M. Vlad IONESCU, 1er Secrétaire Ambassade de Roumanie en charge des Affaires européennes

ROYAUME UNI :

- M. Timothy CLAPHAM, Président de Labour International – Pologne
- Dr Sylvia MOORE, Vice-président de Labour International – Genève
- Mme Sheila TELFORD, International Consortium of British Pensioners – Canada
- M. Christopher CHANTREY, Président des "British conservatives" à Paris
- Baron Robert GILLESPIE OF BLACKHALL OBE, Président du British Community Committee à Paris
- M. Tim HITCHENS, Chef de la Mission diplomatique Ambassade du Royaume Uni en France
- Mme Valérie KRISTIANSEN, Présidente de la British european association (Danemark)
- M. Bent KRISTIANSEN, Trésorier de la British european association (Danemark)

SLOVAQUIE :

- PhDr. Vilma PRIVAROVA, Présidente de l'Association des Slovaques à l'étranger

SLOVENIE :

- M. Zorko PELIKAN, Ministre / Secrétaire d'Etat Responsable des Slovènes résidant à l'étranger
- M. Miro PETEK, Député de l'Assemblée slovène, Membre de la Commission Relation avec les Slovènes de l'Etranger
- Son Excellence M. Janez SUMRADA, Ambassadeur de Slovénie
- Mme Jasmina ARAMBASIC, Présidente de l'Association "Raphaël" (slovènes à l'étranger)
- M. Branco ZORN, Membre du Conseil administratif de l'association "Slovènes dans le monde"

SUEDE :

- Mme Karine HENROTTE-FORSBERG, Déléguée pour l'organisation "Les Suédois dans le monde" / Présidente des Femmes Universitaires d'Europe

2° : Délégations européennes et parlementaires**PARLEMENT EUROPEEN :**

- Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, 1ère Vice-présidente
- M. Gérard DEPREZ, Député européen, Président de la Commission justice et libertés / Ministre d'Etat de Belgique
- M. Gérard BOKANOWSKI, Conseiller spécial du Président au Parlement européen

COMMISSION EUROPEENNE :

- M. Jacques BARROT, Vice-président de la Commission européenne / Ancien Ministre

UEO ET CONSEIL DE L'EUROPE :

- M. Daniel DUCARME, Député / Rapporteur sur la Stratégie européenne de sécurité / Ministre d'Etat de Belgique

PARLEMENT EUROPEEN / FRANCE :

- M. Jacques TOUBON, Député européen / Ancien Ministre
- M. Alain LAMASSOURE, Député européen / Ancien Ministre

SENAT FRANCE :

- M. Hubert HAENEL, Sénateur / Président de la délégation pour l'Union Européenne

ASSEMBLEE NATIONALE :

- M. Pierre LEQUILLER, Député / Président de la Délégation pour l'Union Européenne

3° : Ministère des Affaires Etrangères (FR)

- M. Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes
- M. Alain CATTI, Directeur des Français à l'étranger et des Etrangers en France (FAE)
- M. Alain BRICARD, Secrétaire Général de l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. François COURANT, Secrétaire Général adjoint de l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. Pierre MENAT, Directeur de la Coopération européenne
- Mlle Catherine CALOTHY, Chargée de mission auprès du directeur de la FAE

AMBASSADE DE FRANCE A LONDRES :

- M. Bertrand COCHERY, Consul
- Dr Andrew ROBINSON, Consul honoraire

4° : Gouvernement français

- M. Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
- Mme Emmanuelle CORTOT, Conseiller technique des affaires juridiques et diplomatiques
- Mme Karen BORNAGHI, Chargée de mission communication
- Mme Anne-Gaëlle SIMON, Conseiller technique relations avec le Parlement

5° : Organisations non gouvernementales

LES EUROPEENS DANS LE MONDE :

- M. Enrique BARON CRESPO, Président de l'association / Député européen / Ancien Président du Parlement européen
- M. Simon-Pierre NOTHOMB, Secrétaire général
- Mme Marie-Claude HAYOIT DE TERMICOURT, Secrétaire générale adjointe
- M. Nicholas NEWMAN, Trésorier

ASSOCIATION DES RETRAITES BRITANNIQUES AU CANADA :

- M. Deryck E. JONES, Président de l'Association

MAISON DE L'EUROPE :

- Mme Catherine LALUMIERE, Présidente de la Fédération française des Maisons de l'Europe / Ancien ministre, Secrétaire d'Etat pour les Affaires européennes

6° : Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger

- Mme Annick BAKHTRI, Membre élu AFE circonscription Tunis
- Mme Michèle BARBIER, Membre élu AFE circonscription Montréal
- Mme Francine BOUGEON-MAASSEN, Membre élu AFE circonscription Bruxelles
- M. Olivier CADIC, Membre élu AFE circonscription Londres
- Mme Marie-Josée CARON, Membre élu AFE circonscription Stockholm
- M. Ramon CASAMITJANA, Membre désigné
- Mme Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénateur
- Mme Hélène CHARVERIAT, Membre désigné
- M. Michel CHAUSSEMY, Membre élu AFE circonscription de Munich
- M. Daniel COCCOLI, Membre élu AFE circonscription de Londres
- M. Christian COINTAT, Sénateur
- Mme Hélène CONWAY, Membre élu AFE circonscription de Dublin
- M. Robert DEL PICCHIA, Sénateur
- Mme Nicole DOMINO, Membre élu AFE circonscription de Port-au-Prince
- M. Louis DUVERNOIS, Sénateur
- M. André FERRAND, Sénateur
- M. Christophe FRASSA, Membre élu AFE circonscription de Monaco
- Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur
- Mme Violette GORNY, Membre désigné
- Mme Michèle GOUPIL, Membre élu AFE circonscription de Buenos Aires
- M. Paul GRAF, Membre élu AFE circonscription de New Delhi
- M. Michel GUERRY, Sénateur
- M. Fwad HASNAOUI, Membre élu AFE circonscription d'Alger
- M. Francis HUSS, Membre élu AFE circonscription de Madrid
- Mme Christiane KAMMERMANN, Sénateur
- Mme Souad Madeleine KATENDE, Membre élu AFE circonscription de Brazzaville
- M. Samuel KONDO-NJANGA, Membre élu AFE circonscription de Yaoundé
- M. Jean LACHAUD, Membre élu AFE circonscription de Washington
- M. Jean-Marie LANGLET, Membre élu AFE circonscription de Berlin
- M. Alexandre LAURENT, Membre élu AFE circonscription de Bruxelles
- M. Tanguy LE BRETON, Membre élu AFE circonscription d'Amsterdam
- M. Hervé LÉBOUCHER, Membre élu AFE circonscription d'Athènes
- M. Jean-Yves LÉCONTE, Membre élu AFE circonscription de Vienne
- Mme Françoise LINDEMANN, Membre élu AFE circonscription de Brasilia
- M. Henry-Jean LOUSTEAU, Membre désigné
- M. François LUBRINA, Membre élu AFE circonscription de Montréal
- M. Jean-Louis MAINGUY, Membre élu AFE circonscription de Beyrouth
- M. Guy MAKKI, Membre élu AFE circonscription d'Abou Dabi
- M. Emmanuel MARCILHACY, Membre élu AFE circonscription de Montréal

- Mme Soledad MARGARETO, Membre élu AFE circonscription de Madrid
- Mme Anne MONSEU-DUCARME, Membre élu AFE circonscription de Bruxelles
- Mme Monique MORALES, Membre élu AFE circonscription de Madrid
- Mme Nelly MULLER, Membre élu AFE circonscription d'Athènes
- M. Alain NAEDER, Membre élu AFE circonscription de Madrid
- M. François NICOULLAUD, Membre désigné
- M. Francis NIZET, Membre élu AFE circonscription de Tokyo
- M. Pierre OLIVIERO, Membre élu AFE circonscription de Genève
- M. Daniel OLLAGNIER, Membre élu AFE circonscription de Berlin
- M. Gérard PELISSON, Membre désigné
- M. Raymond PETRI-GUASCO, Membre élu AFE circonscription de Rome
- Mme Nadine PRIPP, Membre élu AFE circonscription de Stockholm
- M. Jean-Jacques RATEAU, Membre élu AFE circonscription de Bruxelles
- Mme Denise REVERS-HADDAD, Membre élu AFE circonscription du Liban
- Mme Brigitte SAUVAGE, Membre élu AFE circonscription de Montréal
- Mme Claudine SCHMID, Membre élu AFE circonscription de Genève
- Mme Martine SCHOEPPNER, Membre élu AFE circonscription de Munich
- M. Georges-Francis SEINGRY, Membre élu AFE circonscription de Bruxelles
- Mme Marie-Claire SPARROW, Membre élu AFE circonscription de Londres
- Mme Marie-Françoise de TASSIGNY, Membre élu AFE circonscription de Genève
- Mme François TETU, Membre élu AFE circonscription de Montréal
- M. Ramatchandirane TIROU, Membre élu AFE circonscription de Pondichéry
- M. Antoine VALENZA, Membre élu AFE circonscription de Tunis
- M. Alain VALES, Membre élu AFE circonscription de Lisbonne
- M. Jean-Pierre VILLAESCUSA, Membre élu AFE circonscription de Vienne
- M. Claude VILLEROY de GALHAU, Membre élu AFE circonscription de Munich
- M. Guy WILDENSTEIN, Membre élu AFE circonscription de Washington

7° : Observateurs

- Mme Asma CHRAIBI, Conseillère auprès du S. E. Mohammed AMEUR, Ministre délégué chargé de la communauté marocaine à l'étranger
- M. Najat AZMY, Membre du Conseil des Communautés marocaines à l'étranger
- M. Mohamed MOUSSAOUI, Membre du Conseil des Communautés marocaines à l'étranger
- M. Driss EL YAZAMI, Secrétaire Générale Adjoint du Haut Conseil de l'Intégration
- Mme Gabrielle THERY-MONSEU, Membre honoraire de l'AFE
- Mme Anne ESAMBERT, Administratrice Relations Internationales Sénat
- Mme Yvonne TARABAL, Ancienne Secrétaire Générale adjointe de l'AFE
- M. Alain GIRAUDEAU, Conseiller municipal à Léognan, France
- Mme Hélène DA COSTA, Journaliste Radio France Internationale
- Mlle Olivia RICHARD, Assistante Parlementaire du Sénateur Robert Del Picchia
- Mlle Laurence de SAINT-SERNIN, Assistante Parlementaire du Sénateur Robert Del Picchia
- M. Vincent TOINEL, Assistant Parlementaire du Sénateur Richard Yung

- M. Gennaro SPOSATO, Assistant parlementaire du Sénateur Micheloni
- Mme Béatrice BIAGINI, Assistante Parlementaire du Sénateur Micheloni
- M. Lucas DUCARME, Chargé de mission parlementaire
- Mme Gaelle SMET, Directeur de Cabinet, Porte parole du Ministre d'Etat belge Daniel Ducarme
- Maître Hélène NEWMAN, Avocate en droit international

